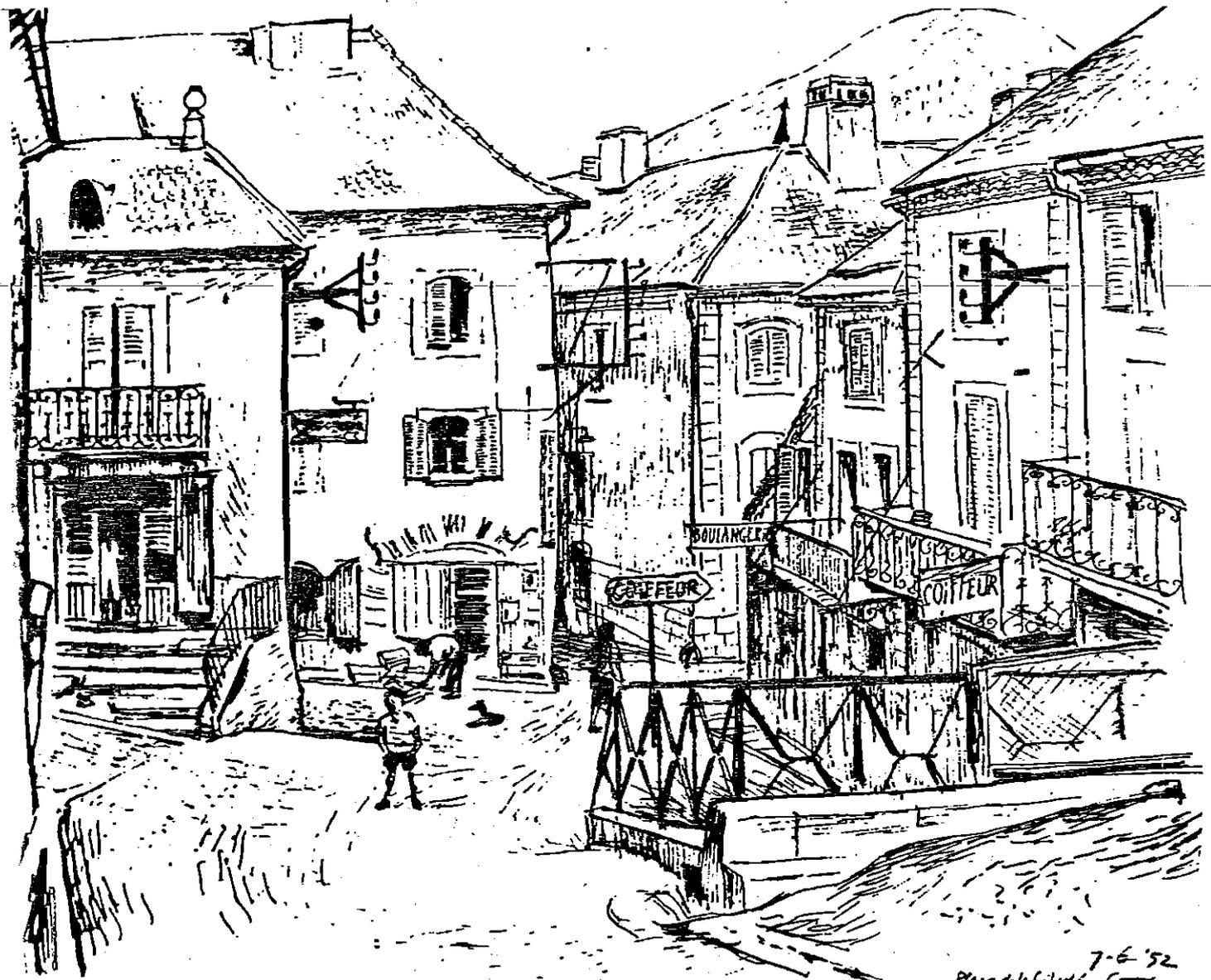


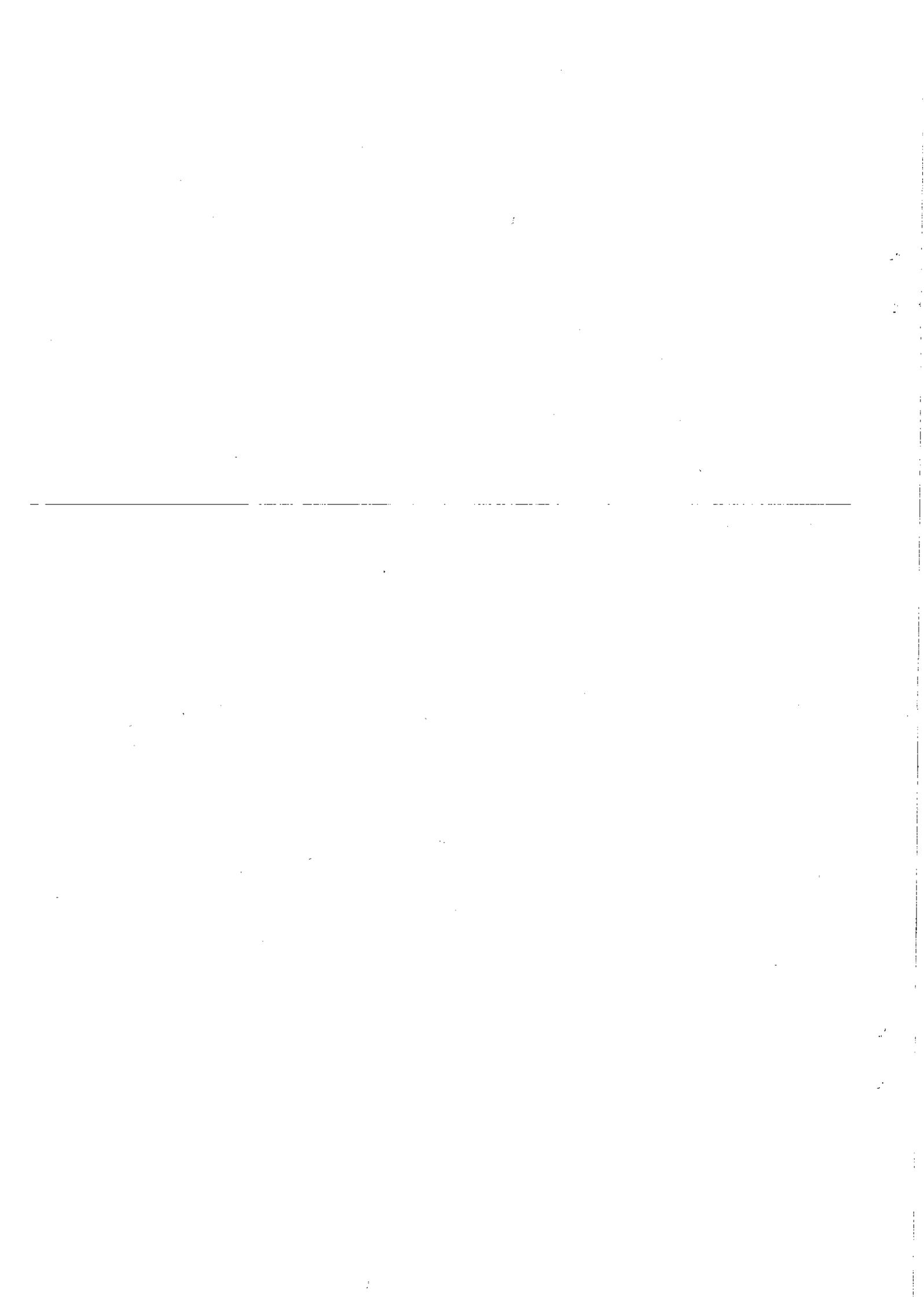
Billet Roland

LE PETIT CORPATUS



SEPTEMBRE/OCTOBRE 2000

N°162



29 JUILLET 2000

PRESENTS : MM. CARDIN, FRANCOU-CARRON, REYNIER, CROCHON, ROUX, GARAUD, GONSOLIN, PASDRMADJIAN, PELLISSIER.

ABSENTS : CORBY, CALVAT, DUMENIL, BOULANGER.

Secrétaire de Séance : M. GARAUD.

Ordre du Jour :

- I)- Compromis de vente Maison GONTARD.
- II)- Droit de branchement Camping du Lac BROUWER-MULDER.
- III)- Subvention A.D.T.
- IV)- Convention « Chèque-Transport-Isère ».
- V)- Décisions modificatives BP Eau et Commune.
- VI)- Devis déneigement Hiver 2000/2001.
- VII)- Demande de la Gendarmerie pour traçage places parking et stationnement sur les Fossés.

I)- COMPROMIS DE VENTE MAISON GONTARD :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la négociation dont il était chargé par délibération en date du 7 Juillet 2000, un accord est intervenu avec les propriétaires de la maison cadastrée AC 698 sur un prix de vente de 720 000 F.

Ce prix de vente est supérieur à la valeur estimée par les Domaines, 630 000 F (avec une marge de négociation de 10%), pour les raisons suivantes : cette maison possède une superficie utilisable importante à usage commercial, elle est située à proximité du parking Prayer et la Commune a un besoin urgent de locaux dans le cadre du développement du Village du Livre. Après délibération, le Conseil Municipal décide de passer outre l'avis des Domaines, donne son accord pour l'achat de la maison cadastrée AC 698 pour le prix de 720 000 F et charge le Maire :

1/ de négocier l'obtention d'une ligne de trésorerie équivalente

au prix de cet achat, dans l'attente de connaître le montant des différentes subventions à venir

2/ de signer le compromis de vente avec les propriétaires

3/ d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir les subventions pour l'achat de cette maison dans le cadre du Contrat Global de Développement Sud-Isère, du FIBM, d'Objectif 2

II)- DROIT DE BRANCHEMENT CAMPING DU LAC BROUWER-MULDER :

La DDE demande à la Commune de CORPS de fixer le montant de la participation exigible concernant le service de l'Eau à l'occasion de la création du Camping de Mr. BROUWER ; Mr PASDRMADJIAN est chargé de rechercher si un accord existe relatif à la participation de tiers bénéficiant de l'extension du réseau d'eau au bord du Lac comme cela avait été le cas pour EDF.

III)- SUBVENTION A.D.T. :

Le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de l'Association de Développement Touristique pour l'organisation, au nom de la Commune, de soirées musicales au cours de l'été 2000 ; ces soirées seraient au nombre de 5 et le prix des prestations se monterait à 6000F.

De plus, le Maire fait état d'une autre demande de subvention de la part de l'Association des Grands-Mères Automobiles, dont le Tour National passera dans notre Commune le 08 Septembre 2000.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 6000F à l'Association de Développement Touristique pour l'organisation de soirées musicales, le versement d'une subvention de 100F à l'Association des Grands-Mères Automobiles et propose de faire un virement de crédits de l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies) à l'article 65748 pour la somme de 8000F.

IV)- CONVENTIONS « CHEQUE-TRANSPORT-ISERE » ET ABRI-BUS :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi d'orientation du 29 Juillet 1998 a introduit le principe de mise en place de « chèques d'accompagnement spécialisé » pour des personnes rencontrant des difficultés sociales ; le Décret n°99-862 du 06 Octobre 1999 a précisé les modalités de mise en œuvre de ces titres de paiement spéciaux qui permettent le paiement de biens, produits ou services.

Dans ce cadre, le Conseil Général de l'Isère a souhaité mettre en place une aide au transport pour les personnes bénéficiaires du RMI résidant hors des zones urbaines.

La Centrale de Règlement, Association Loi 1901, a été chargée d'assurer le traitement du remboursement des chèques d'accompagnement spécialisé et un contrat définissant les modalités de ce remboursement est proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur les termes du contrat présenté et charge le Maire de signer ce contrat avec la Centrale de Règlement.

- Convention pour l'utilisation d'un abri-bus :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mr RHONE, Chef du Service des Transports de l'Isère, confirmant l'installation d'un nouvel abri-bus Place Napoléon et du texte de la Convention pour l'installation, la mise à disposition et l'entretien de cet abri-bus.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord sur le texte de la Convention et charge le Maire de signer la Convention entre le Président du Conseil Général et la Commune.

V)- DECISIONS MODIFICATIVES BP EAU ET COMMUNE :

Voir documents en Mairie.

VI)- DEVIS DENEIGEMENT HIVER 2000/2001 :

Lecture est donnée par le Maire de la proposition de l'Entreprise ROUSSET pour effectuer le

déneigement sur la Commune pendant l'hiver prochain.

Le tarif horaire serait de :

- 360 F HT pour le déneigement de BOUSTIGUE

- 340 F HT pour les rues de CORPS

D'autre part, un forfait d'immobilisation pour les véhicules serait instauré :

6 960 F HT dans le cas où l'Entreprise ROUSSET interviendrait sur 3 Communes (immobilisation de deux véhicules facturée $10\,440 \times 2/3 = 6\,960$).

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour passer une Convention de déneigement avec l'Entreprise ROUSSET sur la base de 360 F HT de l'heure pour le déneigement de BOUSTIGUE et 340 F HT de l'heure pour le déneigement des rues de CORPS, avec un forfait d'immobilisation des véhicules de 6 960 F HT pour la période du 15 Novembre 2000 au 15 Mars 2001 et charge le Maire de signer, au nom de la Commune, la Convention de déneigement.

VII)- DEMANDE DE LA GENDARMERIE POUR LE TRACAGE DE PLACES DE PARKING ET LE STATIONNEMENT SUR LES FOSSES :

La Gendarmerie de CORPS attire l'attention du Conseil Municipal sur les problèmes de circulation et de stationnement sur les Fossés pendant l'été.

Après discussion, il est décidé de prévoir un traçage des places sur les parkings récemment goudronnés situés sur la traversée des Fossés, ce traçage devant se faire sous le contrôle de la DDE.

VIII)- AUTRE POINT EVOQUE : LE RESERVOIR DE BOUSTIGUE :

Pour permettre la régularisation des dossiers de permis de construire des bâtiments de l'HÔTEL DUMAS, la Commune de CORPS doit acquérir le réservoir construit par Mr DUMAS Jean ; Mr PASDRMADJIAN rencontrera Mr DUMAS à ce sujet.

19 AOÛT 2000

PRESENTS : MM. CARDIN, FRANCOU-CARRON, REYNIER, GONSOLIN, CROCHON, ROUX, PELLISSIER, PASDRMADJIAN.

ABSENTS : BOULANGER, CORBY, DUMENIL, CALVAT.

REPRESENTE : M. GARAUD.

Secrétaire de Séance :

Mme. FRANCOU-CARRON.

Ordre du Jour :

I)- Droit de branchement Eau Camping BROUWER-MULDER.

II)- Création d'une Communauté de Communes.

III)- Convention Mairie/A.D.T.

IV)- Acompte facture réparation sol Salle Polyvalente Village de Vacances.

V)- Prêt Crédit Local de France.

I)- DROIT DE BRANCHEMENT EAU CAMPING BROUWER-MULDER :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la DDE, Service Urbanisme et Habitat, demandant à la Commune de fixer le montant de la participation pour le raccordement du Camping au réseau d'eau.

Le Maire rappelle que des travaux d'extension du réseau ont été entrepris du fait de l'installation future d'un camping et de la demande d'EDF qui souhaitait abandonner son alimentation privée pour les maisons des Chapoux.

Le coût total des travaux est revenu à 273 540 F TTC, auquel il faut ajouter une participation des employés communaux ; EDF a versé une contribution de 100 000 F et le Conseil Général une subvention de 42 000 F.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer la participation pour le branchement du camping au réseau d'eau à la somme de 25 000 F et souligne que, pour le raccordement au réseau d'assainissement en cours d'élaboration, un droit de branchement sera exigé et la cession du terrain longeant le Lac envisagée.

II)- CREATION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Mr le Maire présente aux Conseillers le projet de constitution d'une Communauté de Communes regroupant les Communes du Canton de CORPS. Cette Communauté de Communes, qui se substituera au SIVOM de CORPS, permettra de mettre en œuvre une politique de développement et pour cela assurera des compétences dans le domaine de l'aménagement de l'espace, du développement économique, du logement et de la voirie.

Les Communes lui transféreront les compétences suivantes :

1/ Compétences obligatoires :

Actions de développement économique :

- Etudes concernant le développement touristique du territoire de la Communauté

- Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire et notamment l'aménagement des rives des lacs

- Contrat Global de Développement

Aménagement de l'espace :

- Concertation en matière d'urbanisme ; les cartes communales et les plans d'occupation des sols restant de compétence communale

- Charte intercommunale d'aménagement

- Travaux de restauration des terrains de montagne

- Travaux de correction torrentielle

- Création, aménagement et gestion des sentiers de randonnée

2/ Compétences optionnelles :

Logement :

- Programme local d'habitat

- OPAH

Voirie :

- Création, aménagement et gestion de la voirie communale et des chemins ruraux

3/ Compétences facultatives :

La Communauté peut exercer les compétences suivantes :

- Aide et Conseil aux Communes en matière de fonctionnement administratif

- Dans des conditions définies par convention entre la

Communauté de Communes et les Communes membres, la Communauté peut, pour le compte d'une ou plusieurs Communes, réaliser études et travaux, assurer la gestion de services, mettre à disposition du personnel communautaire.

Ces interventions donnent lieu à une facturation spécifique sur la base d'un tarif établi par le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- exprime son souhait de création d'une Communauté de Communes qui se substituera au SIVOM de CORPS et exercera les compétences présentées par le Maire
- sollicite la fixation par Mr le Préfet du périmètre comprenant les Communes appartenant actuellement au SIVOM de CORPS, soit : Ambel, Beaufin, Monestier-d'Ambel, Pellafol, la Salette-Fallavaux, Corps, Ste Luce, les Côtes-de-Corps, Quet-en-Beaumont, la Salle-en-Beaumont, St-Michel-en-Beaumont, St-Laurent-en-Beaumont, St-Pierre-de-Méarotz.

III)- CONVENTION MAIRIE / A.D.T. :

A étudier ultérieurement.

IV)- ACOMPTE FACTURE REPARATION SOL SALLE POLYVALENTE VILLAGE DE VACANCES :

Les travaux de finition du sol de la Salle Polyvalente sont finis, mais une retouche est nécessaire et le versement d'un acompte est finalement abandonné du fait des réparations imminentes (début Septembre).

V)- PRET CREDIT LOCAL DE FRANCE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour financer les investissements de la période 2000/2001, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 2 500 000 F.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de crédit du Crédit Local de France et après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : Caractéristiques du produit :

Pour financer ses dépenses d'investissement de la période

2000/2001, la Commune de CORPS contracte auprès du Crédit Local de France un crédit de préfinancement avec mobilisations échelonnées (PREFACE) d'un montant maximum de 2 500 000 F et dont les caractéristiques sont les suivantes :

* Durée :

- Phase de mobilisation des fonds : 24 mois

- Phase d'amortissement : 25 ans ajustable

* Taux d'intérêt :

- Pendant la phase de mobilisation des fonds : TAM + marge de 0,30%

- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

* Pendant la phase d'amortissement, selon le choix effectué par l'emprunteur lors de chaque consolidation :

- TAUX FIXE : mensuel, trimestriel, semestriel, annuel

- EURIBOR : 1, 3, 6 ou 12 mois + marge maximum de 0,45%

- EURIBOR à durée ajustable : 3 ou 12 mois + marge maximum de 0,45%

- TAM + marge maximum de 0,55%

- TAM à durée ajustable + marge maximum de 0,55%

- TAG : 1, 3 ou 6 mois + marge maximum de 0,55%

- TAG à durée ajustable : 3 ou 6 mois + marge maximum de 0,55%

- Prêt Moyen Terme Refinancable (PMTR) : durée totale 25 ans

* 1^{ère} phase en taux fixe :

- Durée de 2 ans minimum

- Périodicité des échéances : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle

* 2^{ème} phase EURIBOR :

- EURIBOR 1, 3, 6 ou 12 mois, conforme à la première phase, + marge maximum de 0,45%

Chaque index variable ou révisable comporte une option de passage en taux fixe, de manière à ce que l'emprunteur puisse, s'il le souhaite, profiter de conditions en taux fixe favorables. Ce passage en taux fixe s'effectue sur la durée, la périodicité et le mode d'amortissement (constant ou progressif) de son choix, sachant que la durée totale du prêt ne peut excéder la durée contractuelle initiale.

Les indices de référence sont constatés selon les modalités prévues dans le contrat.

- Amortissement :

Constant, progressif ou personnalisé

- Commissions :

Commission d'engagement : 0,10% sur le montant du crédit

Article 2 :

Mr le Maire, Dr Gérard CARDIN, est autorisé à signer le contrat de prêt dont les caractéristiques ont été présentées à l'Assemblée et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

VI)- EAU BOUSTIGUE :

Une réunion est prévue le Samedi 26 Août 2000, à 11H, en Mairie de CORPS, avec Mr DUMAS Jean pour trouver une solution au problème de distribution d'eau à Boustigue (réservoir).

QUELQUES ADRESSES UTILES SUR INTERNET

www.drac-obliou.com

(Infos touristiques sur la région)

www.cg38.fr

(Tout savoir sur le Conseil Général)

www.cr-rhone-alpes.fr

(Tout savoir sur le Conseil Régional)

www.meteo.fr

(La grenouille de toutes les régions)

www.jobs-an-isere.com

(Offres d'Emploi publiées en Isère)

www.lyon-aeroport.fr

(Infos sur les vols de St Exupéry)

www.sncf.fr

(Le train à Grenoble ou à Gap)

www.mapra-art.org

(Lieux de création et d'exposition d'arts plastiques en Rhône-Alpes)

www.culture.fr/rhone-alpes

(Site de la Direction Régionale des Affaires Culturelles)

SUITE / CORPS (Isère)

Observations sur l'Église St PIERRE

À la faveur de travaux de ravalement de sa façade

Rapport de Synthèse par Alain de MONTJOYE et Christine PENON

Réalisé par le Musée Dauphinois / Conservation du Patrimoine de l'Isère

(Article à suivre)

MUSEE
DAUPHINOIS



Grenoble

II

LECTURE ARCHEOLOGIQUE DE LA FAÇADE

Une fois déposés les enduits qui la revêtaient, il est apparu de manière flagrante que cette façade, dans sa partie centrale fermant le vaisseau principal, était un ouvrage homogène, distinct de ses prolongements latéraux fermant les bas-côtés (Pl. I).

L'appareil de calcaire dur, de couleur sombre, assez régulièrement assisé en constitue la plus évidente caractéristique. De place en place, des séries de trous de boulins signalent une construction conduite sans hiatus. Aux blocs de moyen module, sommairement équarris, dont est bâti le gros du mur, s'opposent ceux de plus fort module, très soigneusement taillés et ajustés qui forment les encadrements des ouvertures.

Le portail ($h = 4,54m \times l = 3,94m$), qui s'ouvre par un arc en tiers-point, à l'arête moulurée, était primitivement refendu par un linteau, placé au niveau de la naissance de l'arc et soutenu en son centre par un trumeau. Les arrachements de ce linteau sont bien visibles sur les piédroits. On peut imaginer que le tympan était (comme au portail sud de la cathédrale de Grenoble) ajouré d'un réseau flamboyant.

Au-dessus du portail et dans l'axe, le large *oculus* (diam.=2,92m), lui aussi mouluré, était probablement garni d'un remplage en rosace.

Le remplage de la fenêtre supérieure est, en revanche, parfaitement conservé: il se compose de deux lancettes trilobées séparées par un meneau central et surmontées d'un écoinçon également trilobé.

La forme générale des ouvertures, le détail de la mouluration sont caractéristiques du dernier style gothique, dit flamboyant, et permettent d'assigner à cette partie de la façade une datation dans la seconde moitié du XV^e siècle, voire le début du siècle suivant.

La composition de cette façade était originellement soulignée par des accents verticaux et horizontaux en relief, qui ont été par la suite supprimés. Ce sont d'une part des contreforts, placés aux angles, dont les arrachements ont été parfaitement mis en évidence par le décapage, et deux assises grossièrement martelées, correspondant à d'anciens cordons horizontaux séparant les étages. Ces cordons s'ornaient certainement d'une mouluration, mais tout vestige en a disparu.

Enfin, l'amortissement originel du pignon peut être assez précisément restitué, grâce aux restes encore en place des rampants primitifs, principalement du côté nord.

Très différents du corps central de la façade, apparaissent les **demi-pignons** fermant, dans le même plan vertical, les bas-côtés. Ils ne sont pas, pour autant, semblables entre eux, ni par le mode de construction, ni par la forme de leurs ouvertures. Du côté nord, l'appareil est formé de blocs de calcaire de dimensions variables, sommairement équarris et posés en assises à peu près régulières et horizontales. La fenêtre ouverte au centre, amortie en arc plein-cintre, présente un encadrement de gros blocs de calcaire. La facture paraît plutôt celle de l'Epoque moderne (XVII^e siècle?). Du côté sud, la maçonnerie s'affirme des plus grossières, formée de moellons non taillés et de petit module, sauf à la chaîne d'angle. L'ouverture, un petit oculus de 0,50m de diamètre, montre un encadrement fait des mêmes matériaux non taillés. Ces caractères constructifs n'autorisent, à eux seuls, aucune datation précise.

L'examen approfondi de cette façade, permettant une lecture affinée de diverses traces de reprises et de transformations, celui de l'ensemble de l'église dans sa volumétrie générale, associés à l'étude des documents d'archive du XIX^e siècle, conduisent à proposer aujourd'hui quelques hypothèses concernant l'évolution du bâtiment.

Fig. 2 – Vestige du cordon gothique martelé qui séparait l'étage médian de l'étage supérieur de la façade. Remarquer le léger retrait du mur au-dessus du cordon, preuve que ce dernier appartient bien à la construction primitive.



- CORPS AU XXème SIECLE - (Suite)

L'Année 1944 : est une année décisive, pour l'arrêt du conflit qui oppose l'Allemagne à l'Angleterre, la France et leurs alliés.

Des faits nouveaux, parfois inattendus par Hitler et ses généraux, se succèdent sans interruption dès le mois de Janvier avec une rapidité surprenante, qui gênent les opérations prévues par le Führer et son état-major.

La défaite du régime nazi se précise, devient de plus en plus certaine, ainsi que la victoire de la liberté sur l'oppression.

Trois faits les plus marquants sont à retenir :

1-C'est l'opération « Overlord » nom de code donné au plus grand débarquement allié en Normandie le **6 Juin « Jour J »** préparé pendant 4 ans par **Churchill**.

Ce vieux soldat de 70 ans, à la santé chancelante, le cigare toujours coincé entre les dents, qui mobilise toute sa famille (femme, filles) à servir l'Angleterre, réussit avec le général Eisenhower la fabuleuse opération militaire des nations : l'invasion de l'Europe au prix de nombreuses difficultés pour atteindre la terre ferme, et des milliers de pertes humaines, américaines, canadiennes, anglaises, celles aussi du commando français entraîné par le Général Leclerc.

Le débarquement de 185 000 hommes, 20 000 véhicules, à marée basse, sous la pluie et un vent fort, sur 5 plages différentes est un succès.

2-Puis c'est l'appel du 18 Juin du Général De Gaulle à partir d'Alger. Fort de son récent triomphe en Normandie, De Gaulle appelle toutes les forces vives de la nation à tout mettre en œuvre pour sa libération et sa rénovation. Les combattants doivent s'unir et « résister » contre l'opresseur. Il nomme Kœnig chef des F.F.I.

C'est le premier discours officiel du Général depuis son retour sur le sol de la mère patrie.

C'est aussi la fin des émissions « Les Français parlent aux Français » diffusées par Radio Londres depuis 1940 (seul lien des Français avec la liberté).

Les messages personnels codés diffusés sont encore dans toutes les mémoires. Ils s'adressent en général à des chefs de secteur, tel un message de Londres qui mobilise dans la nuit du 5 au 6 Juin le Vercors et tous les autres maquis de France. « Le chamois des Alpes bondit ».

D'autres suivent, par exemple : « Il y a de l'eau dans le gaz » ; « La route est longue pour le vieillard » ; « Le Parisien ne sort jamais sans sa canne » ; et voici celui du Jour J tant attendu : « Les sanglots longs des violons de l'automne... ».

Par son discours officiel, le Général annonce que la nouvelle France est reconnue par les gouvernements de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'URSS ainsi que ceux du Brésil, Nouvelle-Zélande, Australie, Colombie, Canada.

Enfin la France aura une zone d'occupation en Allemagne, Churchill reconnaît qu'il s'agit là d'un droit tout à fait légitime.

Quant à Hitler qui vient de subir un échec sans précédent à la suite du débarquement en Normandie, certains de ses généraux et le Maréchal Rommel le considèrent « comme un fou, qui mène l'Allemagne et toute l'Europe à la ruine ».

Le chef du Kremlin et Rommel doivent admettre que le mur de l'Atlantique n'est pas infranchissable et qu'ils se sont trompés sur le lieu et aussi sur la date du débarquement. Alors Hitler poursuit ses actes de violence et d'atrocité qui marquent sa volonté de dominer, asservir et, en même temps, des signes de faiblesse dans les décisions qu'il prend à l'égard de ses proches collaborateurs.

Pour tenter de sauver Berlin du chaos qui le menace, Hitler nomme Goebbels chef d'un pouvoir absolu dans tous les domaines.

Pour ceux qui conspirent contre lui dans un 2^{ème} attentat, c'est la pendaison à des crochets de boucherie, à l'aide de cordes à piano ou ils sont fusillés.

Pour Rommel, un ami de toujours, c'est le choix entre le poison ou être fusillé (avec des funérailles nationales qualifiées par Mme Rommel et son fils de mascarade). Tous les deux doivent se taire sous peine de représailles.

Quant aux pilotes alliés, évadés du stalag Luft III par un tunnel creusé jusqu'au-delà des barbelés, 50 sont fusillés sur les ordres de la Gestapo alors que la Convention de Genève exige qu'ils soient remis à la Luftwaffe. Les 20 autres, repris, sont renvoyés au camp pour raconter le massacre, puis subiront le même sort que leurs camarades.

Hitler a donné l'ordre d'exécution à Himmler.

Nous avons tous vu ou revu avec une grande émotion la plupart de ces événements sur notre petit écran, d'abord en noir et blanc, dernièrement en couleurs, ainsi que les commémorations célébrées sur les lieux mêmes où furent accomplis ces actes ignobles, ainsi que ceux commis dans les camps nazis découverts par les Russes et les Américains.

On comprend difficilement qu'une femme comme Eva Braun soit capable de confirmer son amour éternel à un homme qui a donné l'ordre de tels crimes et qu'elle ose dire à des amies : « Plutôt voir mourir dix mille personnes que voir le Reich privé de son leader ».

3-Puis arrive le 15 Août : c'est l'invasion du midi de la France qui a commencé dans la nuit du 14 au 15 Août avec le débarquement de la 1^{ère} armée française en Provence, sous les ordres du Général de Lattre de Tassigny.

La retraite allemande est inéluctable, même si l'ennemi s'accroche à Toulon et à Marseille, défendues par les Français car les Américains arrivent d'Italie, où Rome est déclarée ville ouverte, et sont en route vers Aix.

Il est clair que l'ouverture d'un nouveau front sur le territoire français n'arrange pas la situation de l'occupant.

Mais la guerre n'est pas finie ! Hitler, qui ne veut pas que les Américains arrivent jusqu'à Berlin, pense à rassembler ses troupes pour une offensive lancée dans les Ardennes, malgré les conseils de ses généraux qui lui font part des nombreux risques que comporte cette offensive.

- « Vous n'avez rien à m'apprendre, hurle-t-il au Général Guédérian, le nouveau chef d'état-major. Cela fait cinq ans que je commande l'armée, j'ai acquis davantage d'expérience que tout membre de l'état-major. Je suis plus au courant de la situation que n'importe lequel d'entre vous. »

Il est difficile de répondre à de tels propos, si ce n'est par la désobéissance.

Des Allemands anti-nazis continuent de partir pour les camps de la mort, comme sont partis des Italiens, des Français, sur les ordres de Papon et Claus Barbie.

Les résistants sont nombreux dans le Sud-Ouest, comme ils sont nombreux dans la région lyonnaise. Depuis que l'ennemi a franchi la ligne de démarcation, Lyon est devenue « capitale de la résistance ». Sa ville voisine Grenoble devient « capitale régionale ».

Les S.S., la Gestapo, la Luftwaffe, occupent les trois départements : l'Isère, la Savoie, la Drôme.

Hitler n'ignore pas que les résistants, les maquisards, qu'il qualifie de terroristes, sont très nombreux dans les villes, villages, mais aussi dans les montagnes parfois difficiles d'accès avec des falaises abruptes, des caches naturelles, de nombreuses grottes.

Ils font partie des forces intérieures de la France depuis que De Gaulle a nommé Kœnig comme chef.

A ces jeunes qui ont fait les « camps de jeunesse » appelés S.T.O. et considérés comme service militaire, mais qui refusaient de partir travailler en Allemagne, il faut ajouter des hommes, des femmes, des enfants, qui servent d'agents de liaison, de porteurs de messages écrits ou chiffrés, cachés dans un col de chemise ou froissés dans le creux de la main, prêts à être avalés en cas d'arrestation.

Ils portent aussi du ravitaillement, des munitions, des médicaments, des journaux et tracts, à pied ou en vélo par des chemins, des sentiers, inconnus des Allemands. L'essence est rare et coûte cher ! Une voiture fait du bruit ; elle ne passe pas partout. L'usage de la moto peut être un piège, car les Allemands l'utilisent en mission. Un vélo ... c'est facile à réparer et puis il se porte sur le dos dans les endroits accidentés. En 1944, la bicyclette mérite bien le nom de « petite reine ».

Pour connaître ce qui s'est passé à Corps au cours de cette année décisive, il est bon de faire un retour en arrière jusqu'au soir du 5 Juin.

Les Corpatus, comme tous les Français, sont tous les soirs à l'écoute des messages personnels diffusés depuis 1940 par Radio Londres « Les Français parlent aux Français ».

Durant la nuit du 1^{er} au 2 Juin, ils ont entendu le message personnel codé qui annonce le débarquement : « Les sanglots longs des violons de l'automne... ». Ces quelques mots redonnent courage, espoir, et sont réconfortants.

Mais le soir du 5 Juin à 20h15, ils écoutent avec plus d'attention le speaker de Radio Londres annoncer d'une voix plus grave la strophe complète du poème de Verlaine :

« Les sanglots longs, des violons, de l'automne,

Blessent mon cœur, d'une langueur monotone ».

Cette strophe informe la Résistance française de l'exécution, dans les 48 heures à venir, du débarquement des forces alliées sur les plages de Normandie et lui donne le signal pour déclencher la mise en œuvre de ses plans d'action.

Le 6 Juin à l'aube, les F.F.I. entreprennent les actions prévues contre les forces allemandes, par la destruction des voies de communication, routes, ponts, voies ferrées, le harcèlement des troupes, qui créent un retard important dans l'acheminement des réserves en provenance de l'Ouest, du Sud-Ouest, vers la Normandie.

A Corps, comme dans tout le département, dans toute la France, les ordres donnés par le Général De Gaulle de « résister », de « lutter », sont entendus et vont être exécutés.

Depuis 1943, des soldats allemands et la Kommandantur logent à l'Hôtel du Palais, aujourd'hui l'immeuble « Le Farot ». Ils gardent le pont, le barrage et l'usine électrique du Sautet. Les Corpatus sont habitués à les voir, à les rencontrer, donc à leur présence.

Ils ignorent que, le 4 Février 1944, le Préfet a invité M. Alphonse PELLISSIER, hôtelier à Corps, à mettre à la disposition de la Wehrmacht les chambres 4 et 7 de son hôtel.

Puis, le 4 Mars, un détachement de la Wehrmacht prend possession des chambres 4/5/6/7/8, soit au total 10 lits. M. PELLISSIER doit s'exécuter sur la demande du chef du détachement.

Le 7 Avril, Mme Lucie SENN, dont le mari est ingénieur au Sautet, est invitée à son tour à mettre à la disposition de ladite Wehrmacht le chalet qu'elle possède Quartier des Vergers, lequel est occupé par un surveillant de la société S.G.E.

Des Allemands sont logés au Séminaire, des officiers à l'Hôtel Hertig.

Les Corpatus commencent à s'inquiéter, à se poser des questions. Le village est bien occupé. C'est une drôle de surprise ! Combien sont-ils exactement, ces « indésirables » avec qui ils cohabitent sans jamais les voir en tenue militaire ?!

Une autre nouvelle se répand dans le village. Les Allemands occupent la vallée de la Bonne dont les Italiens avaient la garde. Maintenant que Mussolini s'est retiré du conflit, après avoir livré son gendre Ciano à Hitler qui l'a fait fusiller dans la prison de Vérone, les troupes allemandes sont très proches de Corps.

Depuis 1943, le département de l'Isère est divisé en 7 secteurs. Chaque secteur a un chef qui est souvent un ancien militaire de carrière, démobilisé, évadé ou prisonnier. Le secteur possède aussi des agents de liaison, des secrétaires ; donc, une structure homogène. Il en est ainsi depuis le 1^{er} Février 1944.

Les unités A.S. et F.T.P. sont placées sous une même autorité. L'unité Jeunesse et Montagne se rallie aux F.F.I.

Le nom de Corps ne figure dans aucun secteur, alors que dans ce gros bourg circulent nuit et jour des convois ennemis en direction de Grenoble-Gap et Gap-Grenoble sur la route 85, route nationale, importante voie de communication, la Route Napoléon, qui traverse le village.

Les résistants, les maquisards, appelés aussi les francs-tireurs, tous volontaires de la Résistance, sont nombreux dans les montagnes qui entourent Corps ; lieux de cache privilégiés pour des hommes devenus « bûcherons » par obligation. Ce sont des S.T.O., F.T.P., F.N. Dans le massif de l'Obiou, ils sont nombreux.

C'est en lisant Tu prendras les armes d'Albert DARIER et Les maquis de l'Isère, dont la préface est écrite par le Président du Conseil Général Bernard SAUGEY, puis grâce aux différents entretiens que M. Emile PORCERO a bien voulu m'accorder, que j'apprends que Corps est un sous-secteur à la tête duquel se trouve le Capitaine GIRARD.

Ce sous-secteur est en liaison avec Valbonnais qui appartient au secteur 5 englobant la Matheysine, Valbonnais, le Valjouffrey, la Haute Romanche, ainsi que la Vallée du Vénéon et celle de l'Eau d'Olle. Entre ces deux morceaux de ce vaste territoire, la seule voie de communication passe par le Col d'Ornon, à 1370 m d'altitude, très enneigé l'hiver. Le commandant du secteur 5 est le Général d'aviation BOUCHER.

Les résistants de Corps (et il y en a) aspirent à devenir actifs, à accomplir leur mission qui est celle d'aider les alliés à libérer la France. Ils sont au nombre de 13. Ce sont André FRANCOU, Joseph FERRIERE, Henri et René FEGE, Louis MOUSSIER, Albert ABONNEL, Georges et Pierre PRUD'HOMME, Maurice TESSIER, Louis DELOR et Jules GONTARD et Edouard ARNAUD, 'le Zid' dans la clandestinité, instituteur à Corps, fils de M. ARNAUD, maire de Mens, résistant de la 1^{ère} heure, arrêté par les Allemands sur dénonciation, déporté et mort à Neriengamme le 29 Janvier 1944.

Parmi ces résistants que j'ai bien connus, malheureusement quelques-uns sont aujourd'hui décédés.

René FEGE, membre des résistants, est chargé d'une autre mission : celle des relations avec la Préfecture. Ce qui ne l'empêche pas de demeurer très actif avec ses camarades pour intercepter du ravitaillement en vin et autres produits sur les routes lorsque les commerçants partent livrer la marchandise dans les villages voisins. D'ailleurs, ces jeunes gens possèdent de fausses cartes d'identité et ce sont les mairies qui leur délivrent des cartes d'alimentation.

M. Emile PORCERO sert d'agent de liaison. Sa tâche est très importante, car il faut cantonner ces garçons, les nourrir, les auto-défendre, les protéger, les encadrer, les vêtir, les armer, les instruire en vue de participer au combat.

Lorsque le choix est fait, le groupe de Corps s'installe à la ferme de la Vacherie à la Salette. Avec ses nombreux hameaux, il est facile de trouver tout ce qu'il faut pour se nourrir. Le Maire, M. PEYTARD, leur fournit la farine de son moulin sur la Sézia, leur fait le pain et le fait cuire.

Les sentiers à travers la montagne donnent accès à des abris, à des caches pour les armes et à des rencontres avec les maquis voisins.

Pendant tout l'été, les mois de Juin, Juillet et Août, tous les maquisards connaissent une activité intense.

1/ En Juin, le jour où la colonne italienne essaie de rejoindre Gap et disparaît dans la montagne des Ravioles en abandonnant des fusils et des munitions, à 4 heures les Allemands arrivent de Gap en camions, motos... etc... fouillent certaines maisons, montent à la Salette où sont cantonnés les résistants, prêts à intervenir.

2/ Le jour de la foire de la St Pierre, foire très importante pour la vente et l'achat des animaux de ferme, génisses, porcelets à engraisser, moutons et agneaux, avant que ceux-ci montent à l'alpage, les paysans des villages voisins sont arrivés nombreux à Corps. Les bars sont remplis d'hommes qui terminent les marchés devant « un pot de vin ». Les S.T.O. sortent de leurs caches, éprouvent le besoin de parler, de connaître les nouvelles. Le village est cerné. Les Allemands opèrent une rafle parmi ces hommes qui s'enfuient en passant par la Rue de la Côte et les conduisent sur les Vergers dans le garage CHAIX-GONTARD. Là, ils font un tri : les « JA » d'un côté, les « NEIN » de l'autre. Après vérification de leurs papiers, les « JA » partent en camion pour Gap où ils vont passer la nuit en prison. Nuit qui sera longue en attendant l'aube pour être fixés sur leur sort.

En même temps, 7 hommes sont alignés le long du mur du garage de l'Hôtel du Palais ; ce sont : Marcel HERTIG, hôtelier ; Emile ACHY, employé des postes ; Marcel BARBE-BAYLE, employé au Sautet ; Augustin VADOT, cafetier ; Albert RIVIERE, garagiste ; BERNARD de Beaufin, cultivateur ; Georges DUMAS, ingénieur. Tous soupçonnés d'entretenir de bonnes relations avec les résistants cantonnés à la Salette, ainsi que ceux partis pour Gap, comprenant de nombreux artisans parmi lesquels se trouvent les deux menuisiers ROMAN-

FAURE et Albert REYNIER, vont être libérés grâce à l'intervention des Allemands résidant à l'Hôtel du Palais, les Corpatus ayant toujours été corrects à leur égard.

3/ Puis arrive le mois d'Août : le mois de la Terreur.

Le 9 Août : le canon tonne dans la vallée de la Romanche, dans le Valbonnais le bouchon du Pont du Prêtre tombe.

Le 11 Août : les Allemands s'approchent du Col d'Ornon. La bataille fait rage dans tous les secteurs, Vercors, Chartreuse, Oisans. Les maquisards, traqués, parfois encerclés, ne connaissent aucun répit. Aidée dans certains cas par la Milice, dont les membres sont français, l'armée allemande se livre à une répression féroce contre les maquis les plus importants : au Mont Mouchet en Juin, dans le Vercors en Juillet, intervenant par air et par voie terrestre.

Alors, c'est Vassieux, la Chapelle en Vercors, Oradour-sur-Glane, les Grottes de la Luire, Lyon, Grenoble, villes et villages martyrs et des centaines de maquisards et de civils arrêtés, torturés, massacrés, pendant que les Français débarquent en Provence et que les alliés arrivent d'Italie avec leur puissant matériel et de nombreux soldats.

Tous ont hâte d'en finir et de libérer Paris, puis la France entière.

C'est la débâcle allemande qui commence.

Une colonne allemande qui essaie de rejoindre Gap par la Route Napoléon, donc en passant par Corps, est arrêtée à Laffrey puis à Laye. Obligés de faire demi-tour, ils tireront sur les Français qui cherchent à s'enfuir.

Ce sont Louis MOUSSIER, assassiné le 30 Juin 1944 à l'âge de 22 ans, qui courait pour rejoindre son village à la Salette ; Jules PERRECHON, assassiné le 21 Août par les hordes nazies, à l'âge de 42 ans, au lieu-dit La Croix Ste Marguerite. Chacun a sa plaque commémorative.

En représailles, les résistants de La Vacherie tendent une embuscade à deux officiers autrichiens mobilisés dans l'armée allemande, sur les lieux mêmes où se trouve le cimetière des Canadiens.

Leurs dépouilles sont immédiatement transportées, enterrées au col des Vachers.

Le gendarme Gonon, milicien, est abattu un dimanche soir à la sortie du cinéma, qui a lieu « chez les sœurs » (aujourd'hui la nouvelle Maison de Retraite), devant l'urinoir situé au bas de l'escalier de l'Office du Tourisme. Son corps est transporté à La Mure.

MM. PUISSANT et MEIZENC subissent le même sort à La Croix d'Aspres.

3 femmes (mère et filles), locataires d'un appartement dans la maison MEAILLE, accusées de s'être compromises avec des soldats allemands, sont tondues publiquement devant la Mairie et exposées à la population qui donne libre cours à son hostilité.

Le 22 Août à Corps, c'est la joie qui rayonne sur tous les visages des Corpatus. **Les Américains libèrent le village à 7 heures du matin**. Depuis longtemps les maquisards les attendent pour leur souhaiter la bienvenue, fiers de leur devoir accompli : harceler les troupes allemandes au péril de leur vie, pour retarder leur avance vers Marseille et faciliter l'avance des alliés vers Paris.

La population applaudit ses libérateurs qui distribuent : bonbons, chewing-gum aux enfants sur les Fossés et font une halte pour se nourrir et se désaltérer.

Les drapeaux tricolores claquent au vent tandis que soldats et habitants entonnent La Marseillaise « Liberté ! Liberté ! chérie... ». Les maquisards juchés sur des camions, accompagnent les libérateurs et participent à leur côté à la libération de Grenoble.

Mais j'ai vu certaines personnes quitter les lieux et se retirer les larmes aux yeux, car leur pensée s'en allait aussi vers tous ceux et celles venus de toutes les couches sociales, parents, amis, jeunes et plus âgés, connus et inconnus, « tous atteints d'un même idéal de liberté poussé au plus haut point et qui se sont levés pour un même combat ».

Comment oser qualifier de « terroristes » Georges BAUME âgé de 18 ans, qui a de la famille à Corps et tous ses camarades connus ou inconnus, dont les photos sont publiées dans Tu prendras les armes, alors que sur leurs visages se lit la joie de vivre, la bonté, la droiture ? !

Comment oser qualifier de « terroristes » tous leurs chefs célibataires, mariés, pères de famille qui les entraînaient et les préparaient à donner leur sang pour une noble cause ? !

Comment oser ne plus se souvenir, rendre hommage, témoigner notre reconnaissance à tous ces « soldats de l'ombre », si ce n'est par des commémorations, très nombreuses cette année.

Puis j'ai parcouru les allées du cimetière où reposent des hommes qui se sont distingués pendant l'Occupation et devenus résistants sur les lieux mêmes de leur travail.

Il s'agit du Chef de Brigade de St Marcellin Albert TAILLADE qui entretient d'excellentes relations avec la résistance, et son commandant Charles MOREL, chef de secteur 3 Chambaran ; Antoine VERCHERE de la 1^{ère} DF4 C.C.I 2 ; Roger FERRAND FNDIRP déporté, interné.

Le moment est venu de communiquer pour « Le Petit Corpatus » tous les renseignements que j'ai reçus par écrit concernant l'année 1944.

- I. Un chef le Père BAUDET supérieur de La Salette (lettre de René LENOIR 2 rue Bayard à Sète).
- II. Lettre de Mr ANDRIEUX, fils de Mr ANDRIEUX Maire de La Salette.
- III. Lettre de Mr René VINCENT Maire des Côtes de Corps.

I. Un chef le Père BAUDET, Supérieur de La Salette, ancien Colonel d'Infanterie Coloniale, en liaison étroite avec l'armée secrète, avait armé, équipé, instruit, entraîné, environ 40 jeunes gens soit au Sanctuaire ou à la ferme de la Vacherie.

Il les nourrissait, les habillait.

J'étais constamment en liaison avec lui par le truchement de Mr HERTIG, hôtelier à Corps, et c'est par ce dernier que je lui confiais des missions très importantes et des plus dangereuses.

« A la tête d'un de ses 3 GF, il attaqua des convois ennemis au-delà de Gap, sur la route de Sisteron et aussi vers Lus la Croix Haute, et St-Julien-en-Bochaine en passant par le col de Durbon en Dévoluy.

A son retour, un mot de lui seulement : « mission accomplie ». Dans l'attaque qu'il fit subir à l'ennemi, il n'eût jamais aucune perte humaine ».

« Mémoires » Mr FANSAT alias, dans la clandestinité, Capitaine Pons 1940-1944 (Mens Isère).

II. Lettre de Mr ANDRIEUX, fils de Mr ANDRIEUX Maire de La Salette.

Elle confirme les renseignements fournis par Mr PORCERO, en précisant que les 2 Allemands enterrés au col des Vachers ont été recherchés par leurs familles. Leurs dépouilles seront rapatriées chez eux au cours de l'année 64-65.

III. Lettre de Mr René VINCENT Maire des Côtes-de-Corps. Vers 6 heures du matin, le 24 Juin 1944, les habitants des Côtes-de-Corps ont été réveillés par une fusillade émanant du Pont des Grais, en même temps que nous parvenaient des éclats de voix en une langue étrangère dont nous devinions l'origine. Nous avons appris rapidement qu'une section des F.F.I du groupe Stéphane avait intercepté un convoi allemand venant de Gap, en direction d'Uriage où se trouvait le siège de la Milice. A l'origine, ce convoi devait transporter des miliciens des Hautes-Alpes au château d'Uriage, siège d'une école de ce mouvement.

Les F.F.I décidèrent d'attaquer les 3 camions chargés de troupes et, au moment où le véhicule s'engageait sur le pont, Dominique MOUSSIER s'élança sur la route et ouvrit le feu sur le 1^{er} camion, tuant sur le coup le chauffeur et ses 2 voisins. La riposte ne se fit pas attendre. Les soldats allemands ripostèrent avec mitrailleuses et fusils mitrailleurs, obligeant les maquisards à se replier en emportant le jeune MOUSSIER très grièvement blessé à l'artère fémorale. Dominique MOUSSIER fut transporté par ses camarades au bord du ruisseau où il passa toute la journée sous un soleil de plomb, en attendant 19H où il fut évacué et hébergé au Villard dans une ferme, attendant qu'une voiture l'emporte pour plus de sécurité vers l'hôpital de La Mure. Il mourut au cours du trajet, ayant perdu tout son sang par la gravité de sa blessure.

Toute la journée du 24 Juin, le territoire des Côtes-de-Corps a été minutieusement fouillé par plusieurs centaines de soldats allemands qui, à plusieurs reprises, ont failli trouver le blessé mais sans succès.

La lettre de M. VINCENT est accompagnée de l'acte de décès N°79 Dominique Marie Georges MOUSSIER, mort pour la France le vingt quatre Juin mil neuf cent quarante quatre rue des Alpes 62, domicilié à Grenoble Isère.

(Je me permets d'ajouter que le pont miné et détruit n'a jamais été reconstruit, mais remplacé par une route).

Une stèle toujours bien fleurie est érigée au bord de la route et porte l'inscription : A la mémoire de Dominique Moussier tombé en héros le 24-06-1944.

En 1944, en Mairie de Corps, l'entente cordiale est loin d'exister au sein du Conseil Municipal.

Le 19 Mars, M. DECARD, Maire, expédie les affaires urgentes (acquisition d'un matériel complet d'incendie) en présence de BARBE Paul, FEGE Pierre, GALVIN Frédéric, EYMARD Auguste, BERNARD Adrien, PRA Emile. Sont absents : CATELAN, BERNARD Augustin. Secrétaire : PRA Emile.

Le 13 Septembre à 14H a lieu l'installation du Conseil Municipal provisoire, salle des réunions sous la présidence de M. DESCOMBES Edouard, Président de La Libération du Canton de La Mure.

Sont présents : MM DECARD Aimé notaire, TARDEY Félix inspecteur honoraire des C. directes, CALVAT Xavier greffier huissier, GONTARD Auguste cultivateur, GONSOLIN Joseph cultivateur syndic agricole, PEISE Emile médecin, FAURE Maurice ingénieur T.P.E, EYMARD Auguste négociant en bois, PRA Emile employé de chemin de fer, ACHY Emile employé des PTT, BRUNEL Louis employé au Sautet, PASCAL Raymond entrepreneur de transports prisonnier de guerre.

M. TARDEY, doyen d'âge, cède la présidence à M. DECARD qui est élu Maire à l'unanimité. M. TARDEY déclare sa mission accomplie et se retire. MM TARDEY Félix et Xavier CALVAT sont désignés comme adjoints.

Puis il est procédé à l'élection des commissions et des délégués du Bureau de bienfaisance.

Commission des finances : MM TARDEY, FAURE, PEISE, CALVAT, ACHY.

Commission des travaux et adjudications : MM FAURE, EYMARD, GONSOLIN, GONTARD, PASCAL.

Commission d'hygiène et assistance : MM PEISE, PRA Emile, BRUNEL, GONTARD.

Commission des fêtes : MM PRA Emile, ACHY, BRUNEL, GONSOLIN.

Commission du ravitaillement et contrôle des prix : MM TARDEY, PEISE, FAURE, CALVAT, GONTARD, GONSOLIN, ACHY, PRA.

Délégués au bureau de bienfaisance : MM TARDEY et PEISE.

A l'occasion de leurs nominations, les membres du Conseil Municipal provisoire proposent d'adresser le vœu de confiance ci-après au Général De Gaulle, chef du gouvernement provisoire de la République à l'heure où le

Conseil Municipal de Corps prend possession de la Mairie. Il estime qu'il est de son devoir d'adresser au représentant de la République dans ce département ses sentiments de sincère dévouement et le prie, à cette occasion, de vouloir bien transmettre à l'illustre soldat qui n'a jamais désespéré du sort de notre Patrie, l'expression déférente de son admiration et lui fait entière confiance ainsi qu'à son gouvernement pour poursuivre énergiquement le redressement de la France.

Le 24 Octobre : Session de Novembre : le Conseil Municipal procède à la nomination des délégués des listes électorales.

Le Maire donne lecture du budget additionnel et la nomination des répartiteurs.

Sont absents : MM ACHY, BRUNEL, PASCAL.

Le 22 Novembre : Réunion extraordinaire. En vue du rehaussement du prix du pain, demandé par les 3 boulangers. Le prix du kilo est fixé à 5,50 F. La somme de 5000 F qui sera prise sur les dépenses imprévues de la commune, servira à rembourser aux boulangers une partie des frais de transport des farines.

Puis il est procédé au relèvement du tarifs des abattoirs. Taxe d'abattage pour le bœuf 30 F, veau 12 F, brebis agneau 5 F, porcs 15 F.

Relèvement du tarif des eaux. Pour une consommation annuelle de 70m³ soit environ 200 l par jour 105 F par an, y compris la location et l'entretien du compteur.

L'excédent constaté chaque semestre sera payé à raison de 1 F le m³.

Pour les usagers agricoles, jardin notamment, l'eau sera cédée au même prix (1 F m³ le avec minimum 105 F), des tarifs spéciaux sont accordés aux artisans et industriels qui en feront la demande.

Ces prix seront appliqués à partir du 1^{er} Janvier 1945.

Installation du téléphone

Nécessaire pour le secrétaire de mairie.

Les frais d'installation et communications seront inscrits au budget primitif de 1945 ; pour l'exercice en cours, ces frais seront pris sur les dépenses imprévues.

Réajustement du salaire du cantonnier balayeur

Son traitement mensuel passe de 1250 F à 2000 F avec effet rétroactif à dater du 1^{er} Octobre 1944.

Réajustement du traitement du secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal approuve la décision du Maire de lui attribuer la somme mensuelle de 2500 F.

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables

M. Jules CHAPEL formule une demande en faveur de son fils Albert atteint de cécité presque complète suite à l'éclatement d'un obus.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande. Le taux de son allocation sera fixé par le département pour cette infirmité et que le départ de celle-là sera fixé au 1^{er} Février 1944.

Réunion du 9 Décembre 1944 Réunion extraordinaire à 18 heures.

Sont absents : MM BRUNEL, GONSOLIN, ACHY, PASCAL.

M. le Maire donne lecture d'une circulaire préfectorale en date du 6 Décembre relative à l'assistance aux femmes en couches (relèvement du taux d'allocation, il passe à 10 F).

Le Conseil Municipal passe ensuite à l'affaire du Sautet. Dès que les avantages obtenus avec la Société Bonne et Drac auront pu être rétrocédés à la Société de l'Energie Electrique Alpine de Gap, en échange d'avantages pécuniaires, le Maire signale que notre commune pourra dès lors faire étudier la construction d'un groupe scolaire, avec salle des fêtes et établissement de douches.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'offrir à M. TARDEY un souvenir en témoignage de notre profonde reconnaissance.

En feuilletant les archives, j'ai découvert :

- 1/ une belle affiche où figure un F.F.I. entouré de la photo de Churchill, Roosevelt, Staline et De Gaulle
- 2/ la permission d'un travailleur employé en Allemagne
- 3/ les ordres de réquisition
- 4/ la quantité de fourrage fournie aux propriétaires des Chaneaux, des Payas, des Moras, de la Javergne, à la demande par lettre du Capitaine CARRAL signée le 12 Septembre 1944
- 5/ des fiches d'évacuation
- 6/ le recensement des prisonniers
- 7/ et le Noël des petits réfugiés allocataires de moins de quinze ans, avec préparation de fête, distribution de jouets et gâteries dans la commune.

Au moment où j'achève le travail que je me suis fixé concernant l'année 1944, si riche en événements de toutes sortes, où la Résistance a joué un rôle si important afin de permettre à notre pays comme à notre village de retrouver sa liberté, j'ai cherché quelle définition on pouvait donner à ce mot. J'en ai trouvé une que Jean GUEHONNO a publiée dans Les Plages du Débarquement, la voici :

« La liberté, ce n'est rien d'autre peut-être qu'une certaine ampleur de la respiration, la conscience continue d'un vaste espace où puissent s'épancher les énergies, les rêves, le droit d'être soi. ».

Je remercie vivement toutes les personnes qui m'ont beaucoup aidée dans mes recherches : M. Emile PORCERO, M. René VINCENT, M. ANDRIEUX fils, M. Hervé FERRIERE, militaire de carrière et fils de Joseph FERRIERE aujourd'hui décédé, Mme Gisèle ROUX, M. Alexandre FOUGERON, ainsi que M. LENOIR demeurant à Sète.

(à suivre)

J. ARBOUET

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

(adhérente à la Fédération Départementale A.D.M.R. BP 49 - 272, rue des Vingt-Toises - 38950 St-Martin le Vinoux)

L'association locale A D M R du Canton de Corps, est une association qui vit grâce au bénévolat. Elle apporte aide et soutien aux personnes âgées pour faciliter leur maintien à domicile (ménage, courses, promenades, compagnie etc...). Elle intervient aussi, de façon ponctuelle, chez des personnes qui ont des difficultés momentanées (sortie d'hôpital, aide aux familles etc...). Elle est à la disposition de toutes les personnes ayant besoin de cette sorte d'aide.

Lorsqu'une personne (ou famille), aura besoin de l'A D M R, il conviendra alors de s'adresser aux bénévoles en place, uniquement, et ceci afin d'éviter tout quiproquo ou mauvaise interprétation. En effet, seuls les bénévoles en activité au moment du besoin, sont capables de fournir des renseignements actualisés. En principe, il y a, au moins, un bénévole par commune; en général, les Mairies en détiennent les coordonnées. Afin de faciliter les recherches et d'éviter toute erreur de personne, vous trouverez, ci-dessous, la liste des bénévoles en place à l'heure actuelle et les communes dont elles s'occupent:

- AMBEL, BEAUFIN: Madame Juliette SAVIGNON;
- LA SALETTE, CORPS: Madame Juliette SAVIGNON et Madame Nicole HURTADO;
- LES COTES DE CORPS, QUET EN BEAUMONT: Madame Nicole GIROUD;
- SAINTE LUCE: Madame Nicole GIROUD;
- MONESTIER D'AMBEL: Madame Sylvie BLANCHARD;
- LA SALLE et SAINT MICHEL EN BEAUMONT: Madame Denise LAURENS;
- PELLAFOL: Madame Annie SAVOYE;
- SAINT LAURENT EN BEAUMONT: MMES Geneviève RICHIERO et R. NEVOU;
- SAINT PIERRE DE MEAROTZ: Madame Geneviève BELLON.

La Présidente Nicole HURTADO.



FELICITATIONS AU MEILLEUR APPRENTI BOUCHER !

Félicitations à Grégory Blanc, engagé par la Boucherie Marcou en 1997, qui après plusieurs récompenses, a encore remporté dernièrement le concours du Meilleur Apprenti à Buckingham. Il a décroché le 1^{er} Prix en présentant une épaule d'agneau avec des courgettes farcies et des petits « niçois ». Encore toutes nos félicitations !



QUATRE VIEUX SCEAUX RETROUVÉS A CORPS

Jean Gueydan

Dans le langage courant, les mots sceau, cachet, tampon sont confondus et désignent aussi bien le petit instrument qu'on tient à la main, que l'empreinte qu'il laisse sur de la cire ou du papier.

Au sens propre cependant, un sceau est gravé en creux, toujours en métal, et destiné à faire apparaître une empreinte en relief sur un cachet de cire.

Un tampon est au contraire gravé en relief, le plus souvent en caoutchouc, parfois en métal (notamment les caractères des machines à écrire et le cachet de la poste) et destiné à faire apparaître une empreinte sans épaisseur sur une feuille de papier, grâce le plus souvent à un tampon ou ruban encreur.

Un troisième type d'instrument moderne permet de graver en relief: titreuses, imprimantes avec gaufrage de chèques, machines à graver en relief pour les pièces d'identité et les cartes de crédit, machines à écrire en Braille, etc...

Les sceaux "à la cire" étaient encore couramment utilisés jusqu'en 1939, mais ils sont aujourd'hui devenus pièces de musée.

On trouvera ci-après les photographies de quatre sceaux provenant de Corps. La première photographie est banale. Les trois autres sont agrandies et ont été prises "en négatif" (dans une glace) afin de rendre lisibles les textes qui, aussi bien en creux dans les sceaux qu'en relief dans les tampons, sont toujours gravés à l'envers; elles représentent par conséquent non pas les sceaux eux-mêmes, mais les empreintes qu'ils laisseraient sur la cire

TRES VIEUX SCEAU EN BRONZE, PLAT ET OVALE, AVEC ANNEAU (photo banale, à l'endroit et non agrandie)

Ce sceau est en bronze, plat (4 mm d'épaisseur), de forme ovale (3 x 4 cm) et avec un anneau à une extrémité; son propriétaire le portait accroché autour du cou au moyen d'une ficelle.

La gravure centrale est un paon passant et contourné, c'est à dire marchant de dextre (à gauche sur la photo) à senestre (à droite sur la photo).

Le texte qui l'entoure a été traduit en 1930, par Monsieur Louis Barbeau (1881-1948, archiviste paléographe et conservateur de la Bibliothèque Souk-el-Attarine à Tunis) comme suit:

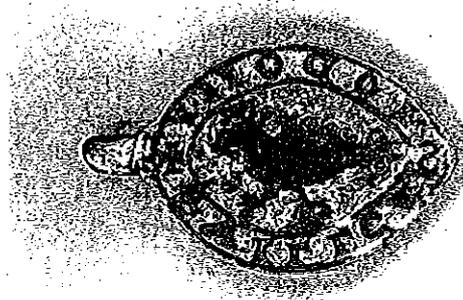
"+ SI(gillum) VILLELMI ODONI

Il faut peut-être comprendre le monogramme "S barré" simplement "S", et en faire à la fois l'initiale de S(gillum) et la désinence finale de Odo/Odonis.

Sceau de Guillaume Eudes.

Mais je crois qu'il vaut mieux se borner à Guillaume Odon, qui au génitif aura fait Odoni, sur Odonus ou mieux Odoni(i) sur Odonius.

L'écriture paraît être de la fin du XIVe, début XVe."



Joseph Roman (Description des sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné, Grenoble, Allier, 1913, p.251, article n°625) le décrit ainsi: Un paon en pal tourné à droite. Il l'attribue à Guillaume Odonis coseigneur de Bauchaine (Bôchene = vallée du Buech), vivant en 1180. L'écriture, certainement plus récente, conduirait plutôt à l'attribuer (faute de connaître un Guillaume plus récent) à un autre Guillaume Odonis, habitant Gap en 1291, fils d'autre Guillaume et père d'Odon, d'Odonet et de François; ce François épousa Béatrix Jauffred, fille de Raymond, de Sisteron (Quittance dotale 30.9.1291, Regeste dauphinois, tome 3, n°13950).

D'après Joseph Roman, ce sceau aurait été trouvé à Gap. Il se trouvait en tout cas, dans la deuxième moitié du 19^e siècle, entre les mains de Me Reymond-Auguste Serres, notaire à Corps de 1873 à 1886; celui-ci le donna à son ami Adrien Gueydan, avocat à Tunis.

VIEUX SCEAU EN LAITON, OVALE
(photo en négatif et agrandie au double)

=====

Une note manuscrite d'Augustine Aglot (1836-1900) indiquait que ce sceau avait été trouvé par son père Auguste Aglot (1818-1902), maire de Corps, alors qu'il creusait le sol en terre de sa cave pour lui donner un peu plus de hauteur.

Il s'agissait de la maison Barbe-Bayle qui appartenait par voie d'héritage à Marie Barbe-Bayle, épouse d'Auguste Aglot. Elle est située rue Marchande, à l'angle de la place Grenette, et possède une jolie tourelle du 16^e siècle qu'on voit au premier plan sur un beau tableau du peintre Jean-Paul Florence.

Auguste Aglot et Marie Barbe-Bayle se sont mariés en 1835, et on peut penser que l'époux a agrandi sa cave lorsque l'épouse est devenue propriétaire de la maison, c'est à dire après le partage successoral intervenu à la suite des décès de ses père (1846) et mère (1849). Faute de date plus précise, la découverte du sceau peut-être datée des environs de 1850.

Le sceau avait un manche en bois qui n'a pas été retrouvé. Il est en laiton et ovale (1,8 x 2,5 cm). Les armes sont aux 1 et 4 celles de France (trois fleurs de lis) et aux 2 et 3 celles de Dauphiné (dauphin vif, crêté, oreillé et barbelé). L'écu est surmonté d'une couronne royale. Le tout est entouré de l'inscription: PREVOSTE DE DAULPHINE.

Ce sceau a été fabriqué après l'incorporation du Dauphiné au Domaine royal en 1457 et avant 1789; sa gravure artisanale est ancienne et correspond peut-être au 16^e siècle.

La prévôté (dite des maréchaux), mi-administration, mi-tribunal, avait sous ses ordres la maréchaussée et réprimait (par des condamnations) les délits des militaires et les brigandages sur les routes; les condamnés pouvaient faire appel devant le bailli.



GRAND SCEAU EN LAITON, ROND
(photo en négatif agrandie au triple)

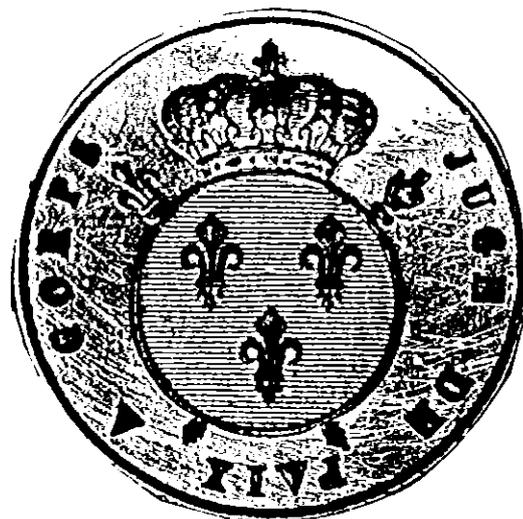
=====

Ce sceau date de 1814. Il mesure 2,9 cm de diamètre et il comporte une poignée verticale en bois verni en noir.

L'écu est rond et porte 3 fleurs de lis; il est posé sur l'entrecroisement d'une main de justice et d'une masse d'armes, et surmonté d'une couronne royale; le tout est entouré de l'inscription: JUGE DE PAIX A CORPS.

Ce sceau fut utilisé, à partir de fin 1814, par le greffier de la justice de paix de Corps. Selon la législation de l'époque, celui-ci était propriétaire de son office et de son sceau et il les vendit vers 1827 à son acheteur et successeur, Jean-Baptiste Giraud (*1800 ca; + 1863).

Jean-Baptiste Giraud utilisa ce sceau, puis l'oublia dans un fond de tiroir lorsque la monarchie de Juillet en 1830, puis la Deuxième république en 1848 firent graver des nouveaux sceaux à la mode politique du jour.



GRAND SCEAU EN LAITON, ROND
(photo en négatif agrandie au double)

=====
Ce sceau date de 1852. Il mesure 3,2 cm de diamètre et il comporte une poignée verticale en bois verni noir.

L'écu est rond et porte l'aigle impériale entourée par le grand cordon de la Légion d'honneur; il est surmonté d'une couronne impériale et entouré d'un manteau posé sur l'entrecroisement d'une main de justice et d'une masse d'armes; le tout est entouré de l'inscription: JUGE DE PAIX DU CANTON DE CORPS.

Contrairement aux usages antérieurs à 1789, l'aigle impériale regarde à senestre (à droite sur la photo).

Ce sceau fut utilisé, à partir de fin 1852, par Jean-Baptiste Giraud, greffier de la justice de paix de Corps. Selon la législation de l'époque, ce greffier était propriétaire de son office et de son sceau et il les vendit en 1854 à son successeur Jean-Pierre Gueydan (*1823; + 1879).

Jean-Pierre Gueydan utilisa ce sceau, puis l'oublia dans un fond de tiroir lorsque la Troisième république en 1875 fit graver des tampons à encre, aux modes politique et industrielle du jour.

En 1878 il vendit son greffe à Émile Blanchard (*1850 ca); il remit à celui-ci le tampon valable au jour de la vente mais conserva les anciens sceaux périmés qui lui appartenaient.



La justice de paix
=====

La justice de paix de Corps créée en 1806 avait été installée dans la mairie; celle-ci s'était elle-même installée en 1795 dans l'ancien presbytère, vidé de son occupant; ce presbytère avait été construit, après les guerres de Religion, sur les ruines du prieuré construit par les Bénédictins venant d'Oulx en Piémont, probablement vers 1155, et détruit pendant ces guerres, probablement en 1577.

Mairie/Justice de paix et précédemment presbytère étaient situés au rez-de-chaussée surélevé, rue des Fossés. A l'étage inférieur (sous-sol rue des Fossés, mais rez-de-chaussée rue des Colporteurs) se trouvait et se trouve encore aujourd'hui la sacristie.

Mairie et justice de paix étaient très à l'étroit. Un étage supérieur fut construit et servit de salle d'audience à compter du 10 mai 1831. La construction fut faite au dessus à la fois de la mairie et de la chapelle latérale St Joseph, dans l'église, de sorte qu'une porte de la salle d'audience donnait sur les combles de la nef centrale de l'église.

La justice de paix de Corps a été supprimée en 1960 (ce qui oblige désormais les justiciables à aller à La Mure) et aussi bien l'ancienne mairie que la nouvelle salle d'audience sont aujourd'hui occupées par l'Office du tourisme.

CHORALE DE CORPS

La chorale de CORPS a repris
les répétitions tous les mardis
à 20H.

Les personnes désireuses de
venir se joindre au groupe
sont vivement attendues.

BROCANTE

VIDE-GRENIER

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

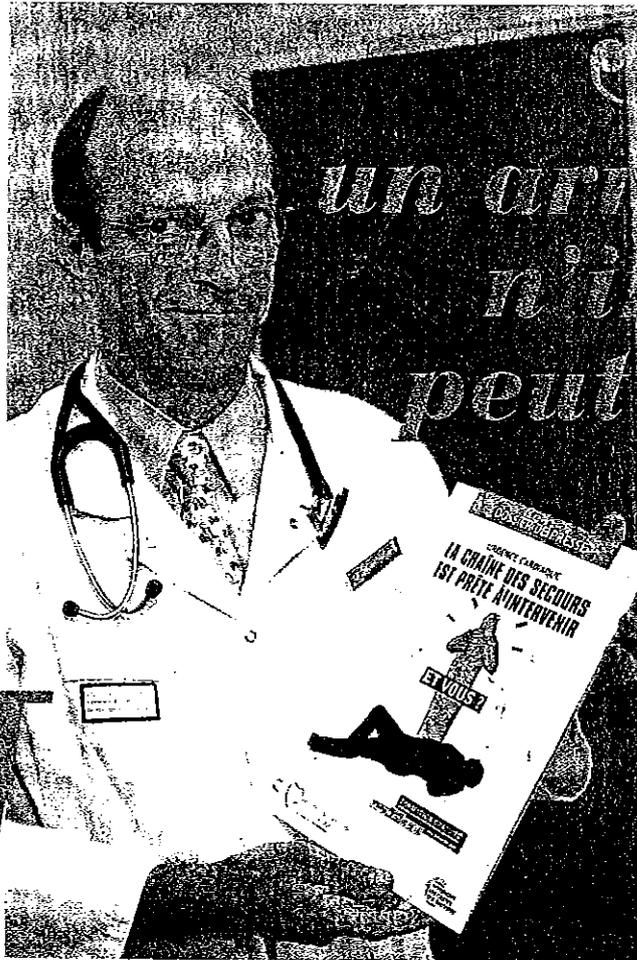
A partir de 9H

Dans les rues de Corps.

Venez nombreux !

Campagne

« Les gestes qui sauvent avec



Propos
recueillis par
Bernard
Laygues
Photos
Stéphane
Gautier.

Oui, face à un arrêt cardiaque, n'importe qui peut agir

Professeur Daniel Thomas

chef du service de cardiologie
à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (Paris),
président de la Fédération française
de cardiologie.

Au sommet de la connaissance médicale, le Pr Thomas s'est jeté dans la bataille pour faire reculer la mort subite par arrêt du cœur. Mais il assure que c'est aussi l'affaire de tout le monde...

Sapeur-Pompier : Monsieur, vous êtes un professeur. Évidemment, vous dirigez un service hospitalier parisien très en vue. Et voilà que, sur fond de campagne lancée par la Fédération française de cardiologie, vous en appelez au grand public pour que les victimes d'un arrêt cardiaque aient une chance de survivre dans l'attente de traitements médicaux. Comptez-vous vraiment sur n'importe qui pour que le nombre de morts subites diminue ?
Pr Daniel Thomas : Mais oui, on peut le dire comme ça... Chaque année, en France, c'est plusieurs dizaines de milliers de décès survenant par infarctus et troubles du rythme majeurs qui pourraient être évités grâce au premier témoin venu. Vous savez, chacun peut être amené, un jour, à voir une personne s'ef-

fondrer brutalement, et donc à se trouver en situation de porter assistance. Or si, alors, rien n'est fait, la mort interviendra dans les minutes qui suivent. Et les sapeurs-pompiers ou le Samu, même arrivés en des temps records, même avec les moyens techniques et médicamenteux les plus puissants, n'y pourront plus rien... Quel gâchis !

Le S.-P. : Mais, Monsieur, faut-il encore savoir quoi faire, en dehors de l'appel des secours. Qui le sait ? qui le peut ? Pas grand monde...

Pr D. T. : Il est vrai qu'aujourd'hui, si vous « faites » une mort subite dans la rue, dans le train, dans un magasin, vous n'aurez que 2% — et je suis très optimiste — de chances de survivre en attendant les secours médicaux. Notre idée, c'est que les

choses se modifieraient de façon importante si une part notable de la population était formée à intervenir pour assurer le premier maillon, ir-rem-pla-ça-ble, de la chaîne des secours. En fait, tout individu est, en puissance, ce premier maillon. Et la situation la plus terrible, pour laquelle, n'est-elle pas, au fond, de se retrouver sans savoir quoi faire face à une personne qui meurt — alors que ce n'est pas fatal —, puis de se dire ensuite qu'on a raté là quelque chose ? Tout le monde doit donc avoir à l'esprit qu'il est possible d'agir utilement, à condition d'avoir été informé, formé... en deux à trois heures seulement, et gratuitement ! Le premier message à faire passer, c'est qu'on ne peut pas rester sans savoir, donc il faut savoir faire ; et pour savoir faire, il faut ap-

prendre. Ce n'est évidemment pas inné. Pas plus que le vélo.

Le S.-P. : Ne craignez-vous pas que les instructeurs habituels en secourisme y voient un « morceau choisi » du programme de l'Attestation de formation aux premiers secours, justement destinée au grand public ?

Pr D. T. : Le pourcentage de gens capables actuellement de faire quelque chose d'efficace sur un arrêt cardiaque, alors qu'il y va d'emblée de la vie ou de la mort, ne dépasse pas 5% en potentialités. C'est notoirement insuffisant. Notre objectif, certes encore limité, mais déterminant, s'établit à 15% en 2003. Disons un sixième de la population, car ça peut commencer dès le collègue.

Le S.-P. : Trois heures pour se former au massage

Pour plus de renseignements contacter :
UDPS 38 Equipes de Secours de l'Isère
6, rue du Docteur Mazet 38000 GRENOBLE
Ou Croix Rouge Française
Les Pompiers n'assurent plus la formation AFPS
(Attestation de Formation aux Premiers Secours)

cardiaque externe et à la ventilation orale... Qu'en restera-t-il des années plus tard, quand soudain il faudra agir, compte tenu de l'affolement possible, du manque d'entraînement régulier ?
Pr D. T. : Si l'enseignement s'avère excellent, motivant, citoyen (au plein sens du terme), il en restera forcément plus qu'un souvenir: un vrai réflexe ! Et puis, il vaut mieux un massage cardiaque mal fait que rien du tout... Mais, c'est vrai, l'idéal serait que, une fois appris, ces « gestes qui sauvent » soient entretenus. Aux formateurs, alors, d'engager leur public à un intérêt plus poussé. Mais cette entrée en secourisme par la réanimation cardio-pulmonaire est capitale, compte tenu de la fréquence et de la gravité du problème.

Le S.-P. : Et le risque de faire mal ? D'occasionner des fractures de côtes, par exemple ?

Pr D. T. : Trop de gens qui possèdent quelques rudiments de connaissance n'osent pas intervenir de peur de faire mal. Eh bien, je vous assure que faire mal, c'est surtout ne rien faire. Mais, évidemment, on ne peut pas jeter la pierre à ceux qui n'ont encore reçu aucune information.

Le S.-P. : Vous avez su, Monsieur, grouper autour de la Fédération française de cardiologie, un collectif de vingt organismes de droit public ou privé : ministère de l'Intérieur, Samu, sapeurs-pompiers (civils et militaires), Croix-Rouge, etc. Qu'en attendez-vous ? Et, en particulier,

de la Fédération des sapeurs-pompiers de France ?

Pr D. T. : Pour que la campagne initiée par la FFC aboutisse, il faut que nous ayons des relais démultipliés à tous les niveaux. Et d'abord là où l'enseignement des premiers secours se fait déjà naturellement, notamment dans vos structures, bien placées pour ça. C'est ainsi que, dans chaque départe-

Le S.-P. : Impossible, pour conclure, de ne pas vous demander de rappeler à nos lecteurs les facteurs de risque qui concourent aux accidents cardiaques...

Pr D. T. : Trois sont déterminants : le tabac (un peu en régression chez les adultes, mais en expansion chez les jeunes); une alimentation trop riche en graisses et sucres (qui tend à s'installer dès la petite enfance);

l'hypertension artérielle (dont on ne se soucie encore pas assez).

Ajoutez-y le surpoids (touchant une part grandissante de la population); le diabète (trop souvent ignoré, ou mal soigné); le manque d'exercice physique et l'abus d'alcool... Vous avez là un ensemble d'éléments à même — surtout si plusieurs se conjuguent — de constituer une bombe qui ne demande qu'à exploser. Il faut une vraie volonté médicale, éducative, mais également politique, pour qu'un travail en profondeur soit mené auprès des jeunes, qui sinon reproduiront les mauvaises habitudes de trop d'adultes, souvent même de leurs parents. L'avenir dépend, là aussi, de nous tous. J'en appelle d'ailleurs aux pompiers dans ce rôle d'éducation.

“
**Les pompiers
sont bien placés pour
informer le public
sur l'arrêt cardiaque**
”

ment, autour d'un de nos correspondants et d'un médecin référent, anesthésiste-réanimateur ou cardiologue (le plus souvent hospitalier), se développeront toutes les initiatives à même de toucher le plus de monde possible, à partir des outils mis à disposition par la FFC: clips vidéo, CD audio, affiches, documents divers, interviews de spécialistes sur les médias, etc. Premier objectif: susciter les appels au numéro Indigo 0.825.00.15.18, pour une inscription gratuite à la formation la plus proche. Résultat attendu, voulu, dès avant le dernier trimestre de cette année : 50000 personnes formées.

CAMPAGNE URGENCE 2000

- Pour la première fois en France,
- l'ensemble des acteurs de l'Urgence s'unissent en un collectif « Apprendre les gestes qui sauvent ». La FNSPF participe activement à cette opération. Cette campagne s'adresse à toute la population et en particulier aux 15-35 ans: en effet,
- 81% d'entre eux se déclarent prêts à suivre une formation aux gestes qui sauvent (IFOP, septembre 1999). L'objectif est de proposer une formation gratuite unique, rapide (3 heures) et accessible au plus grand nombre. Pour pouvoir en bénéficier, il suffit d'appeler le n° indigo
- 0 825 00 15 18
- (0,99 francs TTC/mn).
- Déjà opérationnel, ce numéro permet d'obtenir les coordonnées du Centre de formation le plus proche de son domicile. N'hésitez pas à le communiquer.



TIRAGE DE LA TOMBOLA DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le Samedi 5 Août, la Bibliothèque Municipale de CORPS a invité tous ses adhérents et amis à venir partager le traditionnel pot de l'amitié et assister au tirage de la loterie annuelle.

Michel VERRIER, auteur de Là où les Chèvres sont pires que les Loups, lauréat du PRIX OBIOU 2000, nous a fait l'honneur de sa visite et a pu converser sur son œuvre et la dédicacer.

La Présidente Suzette GARAUD a remercié Jacqueline DENOYER qui a travaillé pendant de nombreuses années à la Bibliothèque et a annoncé son remplacement par Valérie GUZZO. Remerciements également aux bénévoles qui, tout au long de l'année, donnent de leur temps ; remerciements particuliers à Luc REYNIER qui expose régulièrement ses photos dans les locaux et qui, pour l'occasion, avait mis en place une magnifique exposition sur l'Obiou.

Monsieur le Maire Gérard CARDIN en a profité pour annoncer les projets concernant la nouvelle bibliothèque prévue pour l'année prochaine.

Les élus et le public ont été nombreux à faire le déplacement à cette occasion.

Le tirage de la loterie s'est déroulé dans une très bonne ambiance et a donné les résultats suivants :

1^{er} Prix : une faïence de Quimper gagnée par Auban GALVIN

2^{ème} Prix : une photographie de l'Obiou par Luc REYNIER gagnée par Maurycette FRANCOU

3^{ème} Prix : un vide-poche peint à la main par Fabiola COUHIN gagnée par Serge MARCOU et bien d'autres lots qui ont ravi les gagnants.

La matinée s'est terminée par l'apéritif et le rendez-vous est d'ores et déjà donné pour l'année prochaine.





CLUB JOYEUSES RENCONTRES

Reprise du Club le Mardi 22 Août.

Beaucoup de participants pour fêter le couple Mignonne et Eugène PELLISSIER, à l'occasion de leurs soixante ans de mariage.

Des fleurs, un beau gâteau et des boissons à partager avec de chaleureux remerciements à Mignonne pour son dévouement pendant onze ans en tant que Présidente du Club.

Mignonne et Eugène sont toujours présents le mardi et pour tous les voyages. Merci à eux et longue vie au sein de leur nombreuse famille.



DEUX CENTENAIRES A CORPS !

Le samedi 26 Août, le village s'était donné rendez-vous à la Salle des Fêtes pour fêter les doyennes Claire et Marcelle.

La municipalité, pour cette occasion, a souhaité regrouper la population autour des 2 centenaires, ainsi que leur famille, pour partager un goûter d'anniversaire. Cent cinquante personnes ont répondu à l'invitation.

C'est avec beaucoup d'émotion que le Maire et médecin Gérard Cardin a retracé les différentes étapes de leur vie.

Claire Chaix est née le 28 Août 1900. Elle est la fille de Jules Brunet et de Louise Bayard. Elle s'est mariée en 1922 à Henri Chaix, cultivateur. Deux enfants sont nés de cette union. Aujourd'hui, elle a 4 petits-enfants, 7 arrière-petits-enfants et 2 arrière-arrière-petits-enfants dont le dernier est né le 23 Août. Claire a toujours vécu à Corps. Elle a aidé son mari dans son commerce de transport, bière et fabrique de limonade, charbon, beurre et œufs puis marchand de bestiaux. Veuve en 1956, elle a continué à exploiter le commerce de bière et de limonade jusqu'en 1970. Elle est entrée à la Maison de Retraite de Corps en 1996, où elle poursuit tranquillement sa vie, bien entourée par le personnel.

Marcelle Cœur née à Corps le 15 Octobre 1900, est la 4^{ème} fille de Léonie et Emile Prud'Homme qui ont tenu un relais restaurant à Pont Haut. Elle va à l'École Primaire et garde les vaches l'été tout en aidant sa mère à la cuisine du restaurant. En 1928, elle s'est mariée à Edouard Cœur originaire de Biviers et ils ont vécu alors à Grenoble. Leurs vacances et leurs week-ends se passent à Corps que son mari apprécie beaucoup. En 1960 c'est la retraite qui est prise à Corps. Mais un an plus tard, son mari décède. Avec sa sœur Paulette, elle tient le restaurant rue Passe Vite. Elles sont membres du Club du 3^{ème} Age. En 1988, tandis que Paulette redescend sur Grenoble, Marcelle vit avec son autre sœur Jeanne. En 1998, après le décès de sa dernière sœur, Marcelle s'installe chez Suzanne, l'épouse de son neveu décédé Emile. Depuis c'est toujours avec plaisir qu'elle revient à Corps.

Les 2 centenaires ont reçu des cadeaux et des fleurs. L'Hôtel de la Poste leur avait préparé 2 magnifiques gâteaux d'anniversaire et Gilbert Delas avait fait le déplacement en leur honneur, accompagné de son orgue de barbarie.

L'après-midi s'est déroulée dans une très bonne ambiance au son de l'accordéon, et nous souhaitons à nos 2 centenaires une bonne santé !



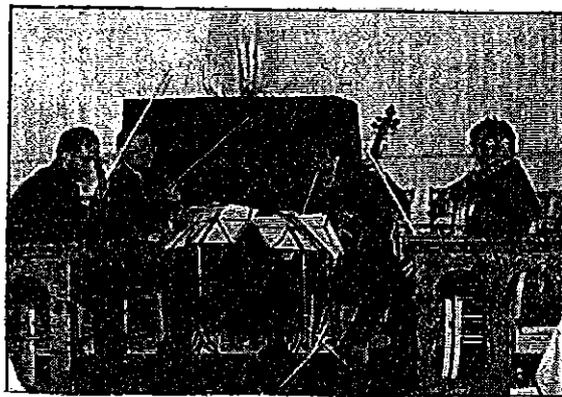
ÉDITION 2000 DES « NUITS MUSICALES DE CORPS »

Depuis 11 ans déjà, le Festival « *Les Nuits Musicales de Corps* » ravit les amateurs de grande musique. Cet été encore, les mélomanes n'ont pas dérogé à la tradition en venant nombreux dans l'Eglise de CORPS pour goûter les délices de ces soirées musicales.

C'est le Quintette à Vent *Le Concert Impromptu* qui a inauguré cette saison 2000 le Samedi 15 Juillet en interprétant « L'Art de la Fugue » de J.S. BACH : 23 fugues et canons, exécutés par 5 musiciens qui ont fait des miracles de leurs 11 Instruments différents, laissant les auditeurs admiratifs ou, pour certains, un peu déconcertés.

Une semaine plus tard, le 22 Juillet, un public averti se pressait pour assister à une soirée inoubliable : le célèbre *Quatuor TALICH*, mondialement connu et reconnu, récompensé par des prix aussi prestigieux que le Diapason d'Or, rendait, par sa virtuosité, ses émotions et son inénarrable talent, un vibrant hommage à FIBICH, JANACEK et DVORAK.

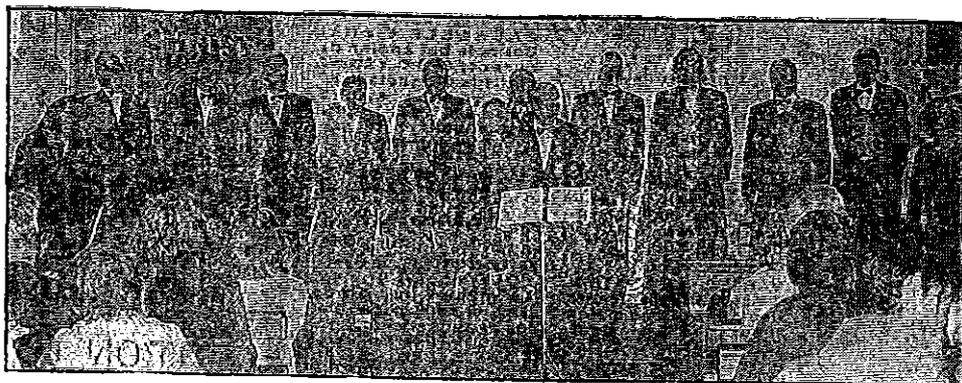
Samedi 29 Juillet, changement d'ambiance puisque le piano à quatre mains était à l'honneur avec *Jacqueline BARBE* et *Michel PICARD*, qui avaient non seulement choisi d'interpréter SCHUBERT, mais aussi les « Danses Slaves » de DVORAK qu'ils ont fait découvrir au public dans leur composition originale pour piano à quatre mains.



En dépit d'un changement de programmation de dernière minute, la soirée du 5 Août fut merveilleuse, puisque bercée par la musique sacrée des contrées baltes, magnifiquement interprétée par des choristes Slaves maîtrisant leur Art à la perfection.

Le 12 Août enfin, c'est sur le thème de la « *Vocallité Instrumentale Italienne* » que le *Trio La Tempesta* a clôturé ce Festival ; violon, violoncelle et clavecin étaient brillamment mis au service de quelques uns des plus grands chefs-d'œuvre du répertoire instrumental de l'époque du Baroque naissant.

Une nouvelle fois, les mélomanes, les membres de l'Association « *Musique à Corps* » (sous l'égide de Mme Maurycette FRANCOU), les Corpatus et les vacanciers ont pu assouvir leur passion pour la belle et grande musique lors de ces 5 soirées ; sans oublier les incontournables entractes gourmands préparés par l'Union des Commerçants de CORPS, où tous ont pu déguster de délicieuses pâtisseries ou douceurs, accompagnées du divin « *Cocktail Nuits Musicales* ».

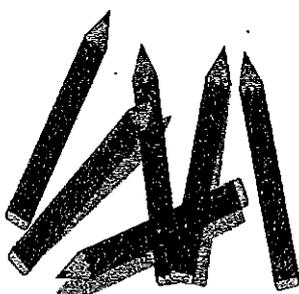
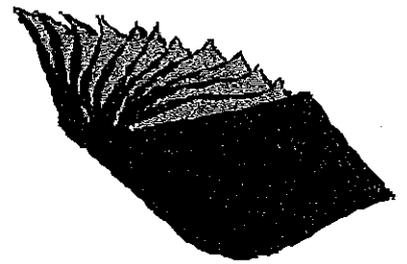
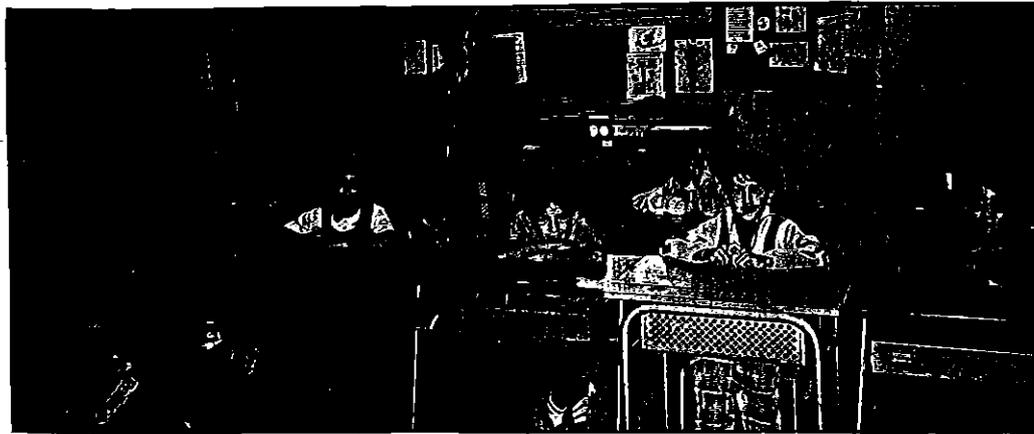


LA RENTREE DES CLASSES

Le Mardi 5 Septembre à 8H30, la cour de l'École était en pleine effervescence, aussi bien pour les parents que les enfants. Tous étaient heureux de retrouver leurs copains, sans verser une larme. Les enfants de la Maternelle, qui venaient pour la 1^{ère} fois à l'École, serraient bien fort la main de leur maman et de leur papa. Mais dès que l'instituteur et les institutrices les mettaient en rang, ils rentraient aussitôt chercher leur place qu'ils auront toute l'année.

Nombre d'enfants à l'École :

Maternelle :	27
CP :	14
Cours élémentaire :	14



L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

soutenue par la Mairie de Corps a souhaité animer la Rue des Fossés une fois par semaine durant tout l'été en faisant intervenir un groupe de musique ou un chanteur en solo. L'heure fixée au moment de l'apéritif a permis à de nombreux touristes mais aussi aux habitants de profiter de la fin de journée, assis sur une terrasse ou sur un banc, pour écouter des reprises de chansons connues de tous.

Ces animations seront renouvelées l'année prochaine et sûrement diversifiées.

Nous espérons que ces entractes musicaux vous ont plu et vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

TENNIS-CLUB DE CORPS

Comme chaque année, le Tennis-club de Corps, aidé par la Maison du Tourisme a organisé son tournoi amical qui s'est déroulé pendant une semaine au mois d'août. Tous les passionnés de la raquette, classés ou non on pu y participer. C'est dans une bonne ambiance et sous un soleil radieux qu'a eu lieu ce tournoi. Mr Bernard, Président du Tennis a remercié les participants lors de la remise des prix qui s'est déroulée en présence du Maire, G. Cardin.

La **BOULE DU CHAMOIS** a organisé le Challenge Albert Rivière. Malgré le temps, les 27 joueurs qui s'étaient donnés rendez-vous au Clos des Marronniers ont su viser juste. Au terme de ce concours, la famille d'Albert a récompensé les vainqueurs (Marcel Blanc René Gontard et Gilbert Quadrado) autour d'un apéritif.

LA JOURNEE D'ETUDE SUR ST ELDRADE

s'est déroulée à Ambel, lieu de naissance de ce Saint local. Le 23 Septembre, le petit village d'Ambel était en ébullition. Des cars venus de Novalèse en Italie et du Môtetier les Bains se sont rajoutés aux congressistes de la région. On pouvait noter la présence d'historiens réjouit de parfaire leurs connaissances sur l'époque moyenâgeuse. En effet, le thème commun de cette série de conférences dispensées par des Docteurs en Histoire, était : La situation économique, sociale et religieuse aux VIII, IX, et Xème siècle en Piémont, Dauphiné et Maurienne. Cinq conférenciers se sont succédés et exprimés tantôt en Italien, tantôt en Français sur ce thème passionnant, relatant des épisodes souvent méconnus du grand public.

L'idée de faire renaître la mémoire de St Eldrade vient d'une rencontre entre G. Cardin et le Père prieur de l'Abbaye de Novalèse où Eldrade fut consacré Abbé.

Il existe également un projet de chemin de grande randonnée « La route de St Eldrade » reliant Corps à Novalèse orienté vers la découverte du patrimoine culturel et naturel.

C'est aussi l'occasion de renforcer l'amitié franco-italienne.

Les congressistes ont apprécié la pause déjeuner composée d'un buffet froid servi par les hôtesses de la Maison du Tourisme.

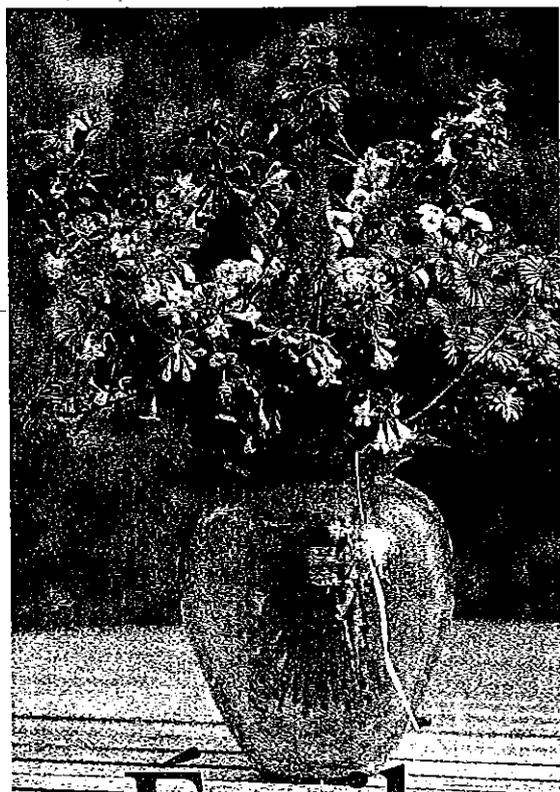
La journée s'est terminée par une messe célébrée par le Père Lunardi de Novalèse.

Nous remercions Mr Jean-Claude Abert, le Maire d'Ambel qui a accueilli avec beaucoup de gentillesse les 150 hôtes présents à cette occasion.

La Société d'Etude St Eldrade a donné rendez-vous à ces passionnés d'histoire en 2001 pour la troisième journée internationale qui se déroulera au Môtetier les Bains.

JARDINAGE

Le bouquet du mois



Étoiles d'été

En cette fin d'été, les asters en fleurs prennent possession des massifs. Leurs tons mauves sont du plus bel effet, éclairant le jardin. C'est aussi l'époque des chrysanthèmes dont les fleurs commencent à s'épanouir. Les variétés dites pompon, avec leurs petites fleurs doubles en boule, sont idéales pour les compositions florales.

☉ Voilà l'occasion de réaliser un bouquet qui prolongera les charmes de l'été dans votre intérieur. Profitez en même temps de la pleine floraison de vos abélias qui serviront de support à cette composition. Quelques panaches de célosies encore en fleurs apporteront un peu de légèreté et de mouvement à l'ensemble.

☉ Lors de la cueillette des asters et des abélias, éliminez un maximum de feuilles à la base des tiges et refendez ces dernières sur 3 à 5 cm pour favoriser l'absorption d'eau. Cueillez plutôt vos fleurs à la fraîcheur du matin, quand elles sont gorgées de rosée. Elles tiendront plus longtemps.

Verger

Récoltez les prunes

Procédez à la récolte des fruits. Si vous les consommez en frais, il faut les cueillir à la main, pour ne pas les meurtrir. Si vous les utilisez en confitures, vous pouvez secouer l'arbre, après avoir étendu sur le sol une toile ou une bâche.

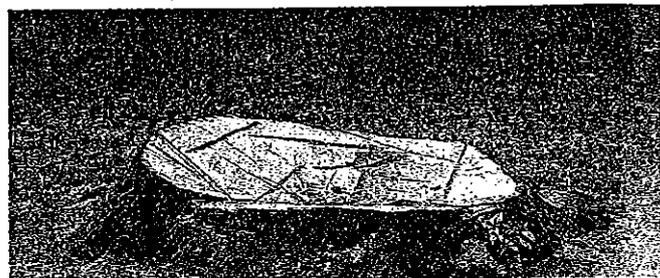


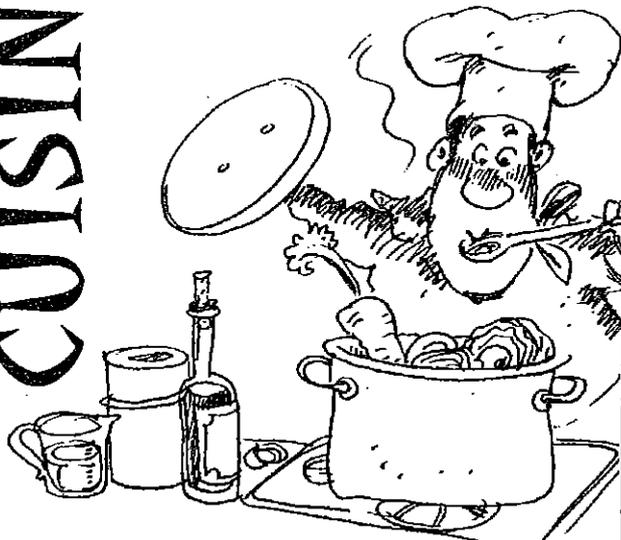
Arbres

Détruisez les souches

Si vous devez abattre un arbre, il est possible que vous éprouviez quelques difficultés avec la souche. Celle-ci doit en effet disparaître pour permettre une plantation nouvelle et pour éviter que le "pourridié" ne s'y installe, et contamine les autres arbres par la suite. Si vous ne pouvez l'enlever, il faut la dévitaliser sur place. Pour ce faire, immédiatement, ou juste dans les jours qui suivent l'abattage de l'arbre, forez des trous avec une tarière, sur le dessus, mais aussi sur les côtés et dans les racines

principales que vous pouvez rencontrer. Ces trous doivent être le plus profond possible, une bonne dizaine de centimètres, et d'un diamètre de 2 cm au moins. Emplissez-les ensuite d'un produit débroussaillant liquide à diluer dans de l'eau. Il ne restera plus qu'à attendre quelques mois pour extirper la souche par morceaux. Si vous replantez par la suite, il sera bon de changer la terre, laquelle est naturellement épuisée par de nombreuses années de culture.





Gratin de courge

Préparation et cuisson : 1 heure 15 minutes.

2 kg. de courge / 150 g. de beurre / 80 g. de farine / 1 lit. de lait / 4 jaunes d'œufs / 1/4 lit. de crème fraîche / 100 g. de gruyère / Sel, poivre / Muscade.

Couper la courge en dés, la mettre dans une passoire, saler, laisser égoutter 1 heure minimum.

Réaliser une béchamel : faire un roux avec 80 g. de beurre et 80 g. de farine, laisser refroidir, verser en une seule fois le lait bouillant, fouetter. Laisser cuire doucement, assaisonner en tenant compte que la courge est un légume fade. Ajouter les jaunes, remettre à bouillir 15 secondes. Lier les dés de courge avec cette sauce.

Disposer le tout dans un plat à gratin beurré, parsemer de gruyère râpé et de quelques noix de beurre. Cuire 45 minutes à four doux (thermostat 6).

Certains cuisent la courge, la réduisent en purée avant de l'incorporer à la béchamel.

Cette recette a une analogie avec la pogne ou tarte de courge.

« Brouillade » aux mousserons

Préparation et cuisson : 40 minutes.

16 œufs / 400 g. de mousserons / 150 g. de beurre / Sel, poivre / Persil haché / 5 cl. de crème fraîche (facultatif).

Trier et laver les mousserons, les faire revenir à la poêle avec 50 g. de beurre, saler, poivrer, laisser évaporer toute l'eau.

Battre les œufs en omelette, assaisonner, les mettre dans une casserole avec 50 g. de beurre moussé, ajouter les mousserons cuits, laisser coaguler les œufs lentement, cette préparation doit rester crémeuse, ajouter en fin de cuisson le restant du beurre et éventuellement la crème fraîche. Touche de persil haché en finition.

Peut se servir en croustades (pâte brisée) ou en feuilletés.

Cette recette peut être réalisée avec des morilles (dans ce cas diminuer la quantité de champignons).

SOLUTION DES JEUX

MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Irisations - 2. Nom. None - 3. Tube. Ut. Pi - 4. Étroitesse - 5. Réole (La). Race - 6. Gille. HS. - 7. Elle. Esse - 8. Nains. Sont - 9. Ironise. Té - 10. Ré. Emerise.

Verticalement : I. Intervenir - II. Route. Lare - III. Imbroglia - IV. Éolienne - V. An. Iel. Sim - VI. Tout. Le. Se - VII. Intéresser - VIII. OE. Sa. SO - IX. Pschents - X. Sciées. Tee.

P	L	A	N	C	T	O	N	P	E	P	E	S
R	A	V	O	I	R	A	N	E	M	O	N	E
E	P	A	R	V	I	N	S	P	U	I	N	E
C	O	R	D	E	O	S	E	I	L	L	E	
U	N	I	T	A	T	A	N	E	M			
I	S	A	R	V	E	U	F	I	R	I	S	
R	N	A	G	E	R	L	I	V	E			
E	N	T	I	E	R	G	E	N	E	T	T	E
U	S	O	T	T	I	S	E	O				
P	A	R	O	L	I	E	R	S	T	R	I	E
A	G	O	N	T	L	O	U	P	E	S	G	
T	E	S	S	E	R	E	S	E	N	E	V	E
R	U	E	R	I	X	E	R	O	S	T	R	
O	S	P	E	N	E	T	R	E	R	L	I	
N	E	R	I	G	R	E	E	S	U	E		

Gâteau grenoblois

Préparation et cuisson : 1 heure 15 minutes.

Biscuit : 180 g. de sucre en poudre / 100 g. de beurre / 3 jaunes d'œufs / 5 blancs d'œufs / 100 g. de cerneaux de noix concassés / 100 g. de farine / 1/2 paquet de levure.

Crème pâtissière : 1/4 lit. de lait vanillé / 2 jaunes d'œufs / 50 g. de sucre / 25 g. de farine.

2 dl. de chantilly / 50 g. de sucre / 5 cl. de rhum / 50 g. de cerneaux de noix en poudre / Quelques cerneaux de noix entiers pour la décoration / Sucre glace (facultatif).

Biscuit : Bien mélanger le sucre et le beurre ramolli, ajouter les jaunes puis les cerneaux de noix, tamiser la farine sur le mélange, ajouter la levure.

Monter les blancs en neige, les ajouter à la pâte en la « coupant » avec une spatule, surtout ne plus fouetter.

Mettre la pâte dans un moule à génoise beurré et fariné.

Cuire à four doux (150°, thermostat 5) pendant 45 minutes.

Démouler le biscuit, laisser refroidir.

Crème : Verser le lait bouillant vanillé sur le mélange jaunes d'œufs - sucre - farine, amener à ébullition pour quelques secondes.

Monter la crème chantilly, la sucrer, la mélanger délicatement avec la précédente crème refroidie.

Finition : Couper le biscuit dans le sens de la hauteur en trois « étages », imbiber avec le rhum. Étaler la crème entre chaque couche de biscuit et autour de l'entremets, masquer le tour avec les noix concassées finement.

Sur le dessus, finir avec de la crème ou du sucre glace, décorer avec quelques cerneaux entiers. Servir frais.

-PEDICURE-

La pédicure sera présente Salle de la Mairie

Le Jeudi 19 OCTOBRE

Il est indispensable de vous inscrire au plus tôt à la Mairie. Merci. Mairie 04 76 30 00 31

Dans le cadre de
CORPS
Village Européen du Livre

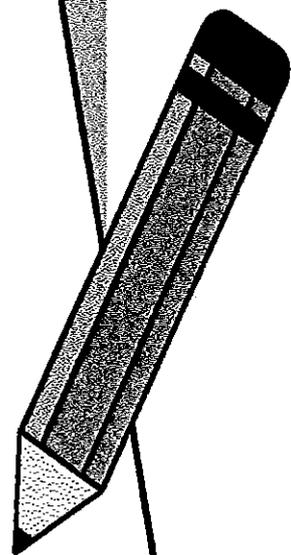
La famille CLERGEAUD, venant de Grasse, vient de s'installer à CORPS. Chantal et Lionel, auteurs et éditeurs (Cheminements / Plein Soleil) publient des ouvrages sur la santé, la cuisine, le terroir... Nous leur souhaitons la bienvenue !

Deux réunions de prise de contact et d'inscription dans le but de créer un ou plusieurs comités de lecture auront lieu à la BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de CORPS le 19 Octobre 2000 à 15 h et le 19 Octobre 2000 à 18h30 (pour les salariés).

D'autre part, afin d'élaborer un ouvrage sur la mémoire de CORPS et de ses environs, composé d'anecdotes, souvenirs, photographies anciennes ... etc ... un atelier d'écriture va être constitué. Si vous souhaitez faire part, par écrit, d'évènements du passé (ou même sans les écrire ; nous pouvons le faire avec vous ou vous enregistrer), n'hésitez pas à nous contacter !

Pour tout renseignement, appelez DANIEL au :
04 76 30 04 57 ou 06 73 22 70 75

A BIENTÔT !



FESTIVAL « MONTAGNE AU CORPS »

Les passionnés de montagne ont été nombreux à assister au Festival « Montagne au Corps », organisé pour la troisième année consécutive par le KUKLOS en partenariat avec l'ADT.

C'est l'un des deux parrains du Festival, Jean-Mi ASSELIN, qui, le 21 Juillet, a donné le coup d'envoi de cette nouvelle édition. Rédacteur en chef du magazine *VERTICAL*, alpiniste et himalayiste, il s'était vu confier la rédaction et la narration du commentaire de « Cent ans d'Alpinisme Français », film retraçant par ses images d'archives le siècle des alpinistes. Prises de vue extraordinaires, images émouvantes, textes inspirés : Jean-Mi ASSELIN a emmené les spectateurs dans une balade à travers le temps.

En seconde partie de soirée, il a présenté le film « Deux longs nez au Tibet », relatant l'ascension du GURLA MANDATA qui culmine à 7740m d'altitude ; comme toujours, humour et justesse de ton étaient au rendez-vous.

Une discussion animée a suivi ces projections, ainsi que la dédicace de ses livres récemment parus *L'Éveil et l'Absence* (Ed. Belledonne) et *Chroniques Himalayennes* (Ed. Glénat).

Le 28 Juillet, c'était au tour de Fred HASBANI et Anne BEAUVOIS de lever le voile du SHISHA PANGMA, trône des Saints, à 8046m d'altitude, qui domine les hauts plateaux tibétains. Le couple a pu faire partager cette longue et difficile ascension (- 35° et une progression à ski due à l'abondance de neige), ainsi qu'une éthique très personnelle de l'approche des hautes altitudes : ni sherpas (porteurs), ni oxygène.

Le public a pu louer les qualités de ces deux jeunes gens et saluer leur brillante réussite.

Enfin, le 11 Août, deux destinations étaient proposées dans la même soirée, troisième et dernière du Festival 2000. Stéphane MARIGOT a d'abord présenté l'ascension du Diamond Couloir au MONT KENYA, deuxième sommet d'Afrique, culminant à 5199m. Le couloir est la voie technique majeure qui permet de gravir cette superbe montagne. Puis, Hervé QUALIZZA a dévoilé le projet d'envergure de toute une équipe (dont Christophe PROFIT fait partie avec lui) dans un site fabuleux du Pakistan : l'escalade du grand pilier de l'ULTHAR SAR (7388m), sommet encore méconnu et gravi une seule fois par des Japonais. 3600m d'ascension : cela représente la superposition de trois « Voie Walker » dans les Grandes Jorasses !

Comme de coutume, une discussion où chacun pouvait poser des questions, approfondir les sujets abordés...etc... a succédé aux diaporamas.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné à tous les amateurs et passionnés de montagne pour la quatrième édition, en été 2001, du Festival « Montagne au Corps » qui acquiert peu à peu une notoriété grandissante, non seulement dans notre département, mais aussi dans toute la région.



Jean Michel dédicace ses livres.

(Photo parue dans la DL)

HYMNE A L'OBIOU

A chacun sa montagne : la notre c'est l'Obiou.

Une montagne qui a généré tant d'écrits et de discours enflammés n'est pas tout à fait une montagne comme les autres.

Bien sûr, elle est belle vue de la vallée et il est bien difficile de rester indifférent lorsqu'on l'aperçoit depuis la route nationale qui la contourne. Bien sûr, c'est une montagne qui à deux faces extraordinaires que l'on contemple et que l'on visite en cheminant sur cette route. Bien sûr lorsqu'on a gravi l'Obiou, on sait que l'on fait partie de son histoire. On peut repérer facilement la voie normale et bien d'autres tracés sur ses flancs. Bien sûr en cherchant un peu on y trouve du bon rocher à grimper et toutes les voies qui la parcourent sont magnifiques. Bien sûr, une course sur l'Obiou est toujours une aventure humaine et laisse des souvenirs ineffaçables. Bien sûr toutes les voies s'adressent à des pieds montagnards et ils entretiennent le mythe. Mais y aurait-il autre chose ? Une sorte d'onde tellurique qui agirait à la manière d'un filtre moyenâgeux ? Méfiez-vous, sous peine d'être ensorcelé.....

Voici ces écrits et ces discours, cela ressemble à un hymne à l'Obiou. Les auteurs connus ou anonymes ont en commun un amour certain pour cette montagne.

Luc Reynier

C'est l'Obiou et ses 2790 mètres de calcaire doré, rouge au petit matin, sa tête de gros bovin sage tournée vers l'est.

C'est sur l'Obiou en hiver que l'amateur de belles courses découvrira un terrain quasi himalayen.

Sa voie normale permet en quelques heures de déboucher sur le plus beau panorama qui puisse exister.

L'Obiou n'est pas une petite montagne, son allure dolomitique lui donne un élan sérieux.

Chaque fois que je l'aperçois c'est toujours ce même petit plaisir, comme quand on retrouve un vieil ami pour lequel on a plus de secret. L'Obiou est là, je suis rassuré.

Gigantesque écueil défiant le Dauphiné, l'Obiou et ses 2790 m.

Enfin nous débouchons sur la crête faîtière, le soleil nous inonde, quelle belle journée, nous sommes seuls, nous savourons ce privilège de jouir de tant de beauté et de tranquillité. L'Obiou est beau.

Magnifique sommet à la renommée mystérieuse et légendaire, l'Obiou domine toute la vallée.

Al'extrémité nord du Dévoluy, le sommet star s'appelle l'Obiou, il capte tous les regards que l'on soit à la Mure, à Corps, ou bien sur la route de Lus-La Croix-Haute.

Au-delà de la route reliant Grenoble à Gap, l'Obiou, fantastique sentinelle grise, impose sa silhouette au-dessus du lac du Sautet.

Le Dévoluy. Son point culminant l'Obiou, au nord du massif s'élève comme une cathédrale et semble veiller sur la région comme une mère sur ses enfants.

L'Obiou est une montagne désirable pour toutes les régions qu'elle domine comme un phare avancé. C'est aussi un archétype de grande randonnée.

Majestueux et lointain depuis la Mure, dolomitique et escarpé depuis le Beaumont, un peu écrasé depuis Mens, voici l'Obiou. Seul à la proue de son petit massif du Dévoluy.

Il est la montagne symbole, la montagne par excellence.

L'Obiou aux allures de Matterhorn isérois (Cervin isérois).

David Keller, le rédacteur du petit bulletin grenoblois égaré dans nos contrées nous propose dans son édito son hymne à l'Obiou.

édito

En grim pant sur l'Obiou, j'avais perdu toute trace d'humour. Accompagnés d'un sherpa de luxe, himalayiste chevronné, montagnard-poète anti-Helvète et gai compagnon pro-Wallon, mes móllets n'en étaient pas moins contratriés. «*Pense à celle que tu aimes*», me disait-il, alors que mes élégants souliers de trekker du dimanche piétinaient ma langue blanchie par la soif. Je pensai, donc, à celle que j'aime. Elle devait s'adonner à l'exercice morphique qui caractérise les matinées dominicales. Typiquement le genre de pensées à vous alourdir des gambettes qui n'en ont pas besoin. Ma trentaine de clopes quotidiennes se rappelaient à mon bon souvenir : j'ai commencé à fumer pour ressembler à ce con d'Humphrey Bogart, je me retrouve en Gainsbourg phase terminale. Je réclamai une pause. «*Pas maintenant*», me rétorque l'empaffé de sherpa de luxe de mes deux. La pause arrive. «*Non ne t'assieds pas, tu ne pourras pas repartir*». Mais si que je m'assois. Je m'assois sur la pierre comme sur des chiottes et j'y répand ma haine du grand air, mon amour de la plaine, des transports motorisés, pas propres de préférence, mon incommensurable détestation de l'exploit gratuit, mon aversion pour cette partie de moi qui me pousse à faire des trucs inconséquents pour une futile gloriole (et même pas télévisée). Alors vois-tu sherpa de luxe, quand on se dit des choses comme ça, on se les dit ASSIS.

Toutes ces considérations considérées, je reprends la position verticale inhérente à l'espèce à laquelle j'appartiens, celle des hommes, somme toute très éloignées de celle des moulons, celle faite pour marcher - pas courir les gars, y a pas le feu - sur un plan horizontal raisonnablement accidenté. Du coup, en plus de défier la montagne, sceptre ostentatoire de Mère Nature, je contrarie le Créateur, béni soit Son Nom, en détournant la finalité de ma conception, à Son image, paraît-il, à Lui qui n'a pas besoin de ces godillots ridicules pour monter jusqu'au ciel. Double blasphème dont la punition ne se fait pas attendre : l'impression qu'une armée de Talibans vous charcute les gui-

boles n'est pas forcément une expérience à vivre (surtout quand on est afghan). Autre expérience inédite : en quelques heures d'ascension, pas une seule fois, mais alors vraiment pas une seule fois, je n'ai pensé au sexe. Non que je sois obsédé par la chose au point de m'étonner de ne point y penser sur une durée aussi brève, simplement que le concept même de sexe était - c'est du moins le souvenir que je garde - rayé de mes catégories mais alors là tu vois je parle de ça d'un pur point de vue kantien, tu vois. Je m'étais imaginé une ascension physique accompagnée d'une élévation mystique. Nenni : les questions qui m'assaillaient étaient de nature bien plus pierre-à-pierre. Du genre : pourquoi mais pourquoi donc ai-je fait le gogo jusqu'à point d'heure hier soir, sous la pluie, aux abords d'un refuge qui offrait généreusement son béton boueux à mon sac de couchage approximatif ? Pourquoi chercher le dépassement de soi-même alors qu'un mi-chemin pépère, style match de ping-pong, suffit amplement à me satisfaire ?

«*L'interrogation nous fait progresser*», déclare le philosophe. Force est de constater qu'à force de me poser des questions, j'ai atteint le sommet. Lessivé mais heureux, décelant même dans cette souffrance inutile que je m'étais imposée un peu de poésie. Un groupe de vieux cons nous avaient précédés. L'un d'eux fit montre de son insondable beauferie en lançant une harangue à visée probablement humoristique et à caractère franchement ethnocentriste à l'encontre des Parisiens. Eh bien il se trouve que oui je suis un ressortissant de la plus belle ville du monde. Je me tournai donc vers le barbu rougeaud et, en ascète que le temps d'une ascension j'étais devenu, gardai le silence. Et c'est par mon seul sourire de Parisien-héros-des-cimes que je lui rétorquai : «*Eh ! Duschmoll, t'es parti avec 500 mètres de dénivelé en avance sur moi, et je suis arrivé au sommet sur tes talons*».

C'est à ce moment précis que je me suis aperçu que j'étais encore plus con en altitude qu'au niveau de la mer. Déprimant.

David Keller

RAID SOULOISE 2000

Quinze équipes de 2 concurrents se sont réunies pour participer à un cocktail d'activités sportives le Dimanche 3 Septembre, dans les superbes cadres du Dévoluy et du Beaumont.

Ce raid aventure a été organisé par l'Association de Développement Touristique de Corps, soutenu par le Kuklos et l'OT du Dévoluy.

Le départ a été donné à Supérdévoluy en présence de Gérard Cardin, Maire de Corps et 1^{er} Vice-Président du Conseil Général de l'Isère, et d'Yvon Chaix, Directeur de l'Office du Tourisme de St Etienne en Dévoluy.

Les équipes se sont élancées sur leur VTT à 9H précises en direction du Colley du Tat, et descente jusqu'au pont de Giers pour rejoindre la Via ferrata des Etroits, seconde épreuve de ce raid aventure. Après cette course vertigineuse, les concurrents ont repris leur VTT pour découvrir le patrimoine de cette belle région en passant par Les Gicons et la Mère Eglise, et plonger ensuite sur St Disdier par le chemin de croix jusqu'aux Gillardes dans l'Isère. Une course d'orientation constituait la 3^{ème} épreuve, et c'est boussole et carte en main que les équipes devaient retrouver des balises près du canyon de l'Infernet, pour ensuite rejoindre le Mas où les canoës les attendaient. Traversée des gorges de la Souloise jusqu'au lac, et cap sur la nouvelle Base Nautique du Sautet, après avoir repéré les 2 balises flottantes. Ultime étape de ce périple, une course de côte pour atteindre la Salle des Fêtes de Corps, où était jugé le temps total des épreuves compte tenu des pénalités infligées.

La 1^{ère} équipe, celle de Barcelonnette (Chevalier et Le Guen), est arrivée à Corps à 14h23mn69s (4h32mn de course), mais pénalisée de 15mn, a été rétrogradée à la 3^{ème} place au classement général.

Les grands vainqueurs de cette 1^{ère} édition (Tomasino et Fabre) ont franchi la ligne d'arrivée après 4h22mn, les seconds (Pesenti et Gili) après 4h31mn de course.

Ces trois premières équipes ont remporté un séjour d'une semaine à St Etienne en Dévoluy.

Nous félicitons notre équipe de Corps (Mickaël Geisser et Luc Reynier) qui a participé à ce challenge en réalisant un temps fort honorable 5h10mn, qui les place en 5^{ème} position.

Ainsi que toute l'équipe de l'organisation présente tout au long du parcours, qui a veillé au bon déroulement de cet événement.

Les Dévoluards (Baume, Borelli) ont pris la 4^{ème} place. Parmi les engagés, on notait une seule équipe féminine, une seule mixte et la présence d'une équipe du 4^{ème} RC, contrainte à l'abandon pour casse de matériel.

Au niveau de l'encadrement, nous remercions Virginie Naubron, médecin bénévole présent sur le terrain. On notait la présence d'une ambulance, de guides, et de bateaux de sécurité sur le lac.

Pour leur redonner des forces, un buffet campagnard attendait les concurrents qui ont été ravis de cette manifestation.

C'est en présence de Gérard Cardin et de Jean-Marie Bernard, conseiller général du Dévoluy et Maire de St Etienne en Dévoluy, qu'ont été proclamés les résultats et remises des récompenses.

Fort de ce succès et de l'ambiance qui régnait, les organisateurs envisagent de reconduire le raid en 2001. Le défi sera à nouveau relevé avec en prime la nouvelle Via ferrata du Sautet qui fera désormais partie des épreuves du Raid Souloise. Rendez-vous à l'année prochaine !!!

PAROISSE
ST PIERRE JULIEN EYMARD

HORAIRE DES MESSES
Sous-secteur pastoral de CORPS

<u>Dimanche 1^{er} OCTOBRE :</u>	11H CORPS
<u>Dimanche 8 OCTOBRE :</u>	9H LA SALLE EN BT
<u>Dimanche 15 OCTOBRE :</u>	11H LES CÔTES DE CORPS
<u>Dimanche 22 OCTOBRE :</u>	9H BEAUFIN
<u>Dimanche 29 OCTOBRE :</u>	11H PELLAFOL
<u>Mercredi 1^{er} NOVEMBRE :</u>	11H CORPS
<u>Dimanche 5 NOVEMBRE :</u>	11H ST LAURENT EN BT
<u>Dimanche 12 NOVEMBRE :</u>	9H LA SALLE EN BT
<u>Dimanche 19 NOVEMBRE :</u>	11H STE LUCE
<u>Dimanche 26 NOVEMBRE :</u>	9H MONESTIER D'AMBEL

Permanence à La Cure de La Mure :
Lundi 14H à 16H, Mardi 9H à 11H30,
Vendredi 9H à 11H et 14H à 16H.
Offices en semaine à La Mure :
Lundi, Mardi, Jeudi : Messe à 8H
Mercredi, Vendredi : Messe à 18H30
Prière du chapelet : Mercredi à 17H45
Adoration eucharistique : Vendredi à 18H et le 1^{er}
Vendredi du mois à 17H15
Délais à prévoir :
Pour baptiser un enfant (2ans ½ maxi) 1 mois voir 2
Pour un mariage 4 mois
Pour contacter les prêtres :
Maison paroissiale : 04 76 81 16 06
Père Bourdat : même numéro
Père Schaffner : 04 76 81 22 55
Père Sillon : 04 76 81 16 06 ou 04 76 81 03 09



UN NOUVEAU SERVICE
SUR LE CANTON DE CORPS
AUDIT/CONSEIL/
MAINTENANCE

Pour vos acquisitions
et dépannage en matière d'informatique
ou pour une création de site internet
UNE SEULE ADRESSE !!!

ALPESNET

Nouvelle entreprise en cours d'installation
à CORPS.

N'hésitez-pas à contacter Jean-Paul CASTANER
Au 06 72 86 54 11.



MOIS D'ENFANTS

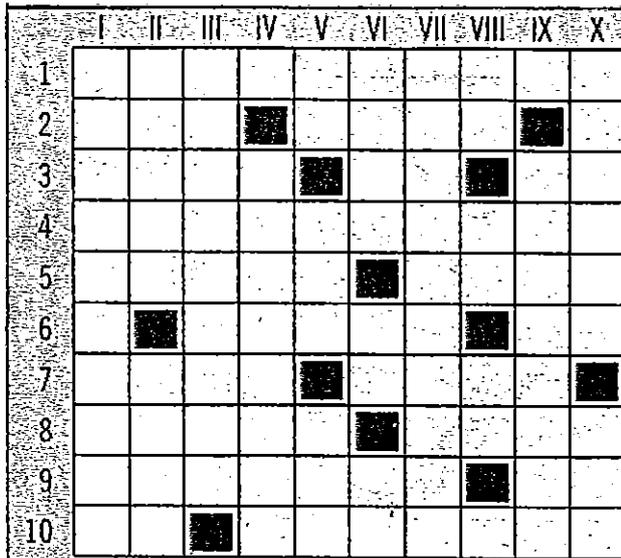
Dis grand-mère,
Pourquoi tu n'as pas appris à lire sans lunettes ?

...

Dis maman,
Si c'était un petit frère,
Est-ce que c'est papa qui l'aurait porté dans son ventre ?

...

MOTS CROISES



Horizontalement : 1. Font un spectacle en couleurs. 2. Partage de famille. Elle se récite à 15 heures. 3. Bout de conduite. Il a son contre. On connaît sa valeur en maths. 4. Avec elle, on n'est pas au large. 5. Cité en

Gironde (La). Branche et rameaux. 6. Personnage de comédie. Inutilisable. 7. Est souvent avec lui. Sert à la présentation de beaux morceaux. 8. Petites natures. Existente. 9. Ne parle pas sérieusement. Guide de l'architecte. 10. Dans l'air ou dans l'eau. Couvre de poudre.

Verticalement : I. Se mêler de quelque chose. II. Elle a une police pour faire respecter son code. Protecteur de foyer. III. Espèce de salade d'origine italienne. IV. Elle est dans le vent. V. Il a son jour dans l'année. Lié n'importe comment. Un comique. VI. Complet. Article pour monsieur mais pas pour homme. En réserve. VII. Captiver. VIII. Axe. Possessif. Cardinaux. IX. Les pharaons en avaient pardessus leur tête de ceux-là. X. Attaquées avec des dents. Rampe de lancement.

SOLUTION DES JEUX

MOTS CASES

PAGE CUISINE

Mots de 8 lettres : avariant - émulsive - éparvins - géolière - inespéré - nuageuse - parolier - pénétrer - plancton - précuire - retorses.

7 lettres : anémone - genette - oseille - raisons - sottise - tatanes - telexer - tessère.

6 lettres : averti - égérie - enflés - ennemi - entier - lapons - loupes - Nassau - patron - ravoir - sénevé - ténors.

5 lettres : agoni - civet - corde - nager - noter - pépés - pépie - puiné - rosir - strie.

4 lettres : Giro - grée - iris - Isar - live - Néri - nord - poil - ring - rixe - rose - suée - usée - veuf - vile.

3 lettres : été - rue - Sée - toi - tri - uni.

2 lettres : li - mu - Oô - os - pi - ré - us.

